

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 24 JANVIER 2023

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BROUSSE Chantal, 1^{ère} Vice-Présidente
Mme BRUEL Nicole (*absente pour vote CA et BP*)
M. CHARRETIER Nicolas
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECHET Daniel
M. FRECON Laurent
M. FRECON Sébastien
M. LARDON Eric
M. OGIER Yvan
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

M. CHAZAL Jacques (pouvoir à M. OGIER Yvan)

Absents ou Excusés :

Mme DARFEUILLE Marianne
Mme FAVARD Marie-Christine – SGC MONTBRISON

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
Mme SONNALIER Isabelle
M. PION Julien

Pouvoir : 1

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges



SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2022

SUJET 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SUJET 3 – BUDGET PRIMITIF 2023 ET TARIFICATION

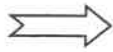
SUJET 4 – PRIX ELECTRICITE

SUJET 5 – ARRETE CADRE SECHERESSE

SUJET 6 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

SUJET 7 – LISTE DES MARCHES PASSES EN 2022

INFORMATION PLANNING PROCHAINES REUNIONS DU COMITE/BUREAU A FIXER



PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2022 DE SAUR DU CONTRAT EXPLOITATION DU CANAL DU FOREZ

Intervenant M. Guillaume DURAND – Chef de secteur Loire Forez - SAUR MONTROND LES BAINS

Voir Diaporama SAUR

Questions/Réponses/Echanges avec les élus

M. Guillaume DURAND présente sur des courbes le comparatif du prélèvement du canal entre 2003 et 2022 (très fortes années de sécheresse). Les courbes montrent clairement qu'en 2022, le canal a moins prélevé dans la Loire qu'en 2003. Or, il a desservi plus d'eau.

Il montre également sur une autre courbe l'influence du faucardage sur le niveau d'eau du canal.

Il souligne également que la gestion des artères gravitaires à ciel ouvert est chronophage. Cela a été encore pire cette année avec les coupures de rigoles hebdomadaires dues à la gestion des restrictions d'eau.

M. G. DURAND tient à préciser que le SMIF a beaucoup investi pour la sécurité ces dernières années, cela est très appréciable pour SAUR. Le fait que des portails aient été supprimés (grâce à des aménagements nouveaux) facilite beaucoup l'exploitation du canal.

Mme ROSSIGNEUX explique que les crédits prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec le Département ne permettront pas de réaliser entièrement le programme de travaux de sécurité envisagé jusqu'à la fin 2024.

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2022

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Voir ANNEXE N° 1 CA 2022

➤ *Décisions : - Compte Administratif 2022 approuvé
- Compte de Gestion approuvé*

DELIBERATIONS N° C01-20230124 à C02-5-20230124 et C07-20230124

SUJET 3 – BUDGET PRIMITIF 2023 ET TARIFICATION

Il est rappelé que le 16 décembre 2022, les orientations budgétaires ont été présentées.

Un projet de budget a été établi conformément à ces orientations.

Voir ANNEXES N° 2 BP 2023 et N°2 bis Tarification

Certains élus demandent que le taux du rabais année sèche passe à 75 %.

➤ *Décisions : - modification du Budget Primitif 2023 pour intégrer un rabais année sèche à 75%. Cependant, ce rabais ne sera accordé que si l'ASA concernée :*

- *n'applique pas de forfait de consommation (eau facturée même si elle n'est pas consommée) (seules 2 ASA sont dans ce cas actuellement). Un délai de 3 ans est consenti pour la modification des tarifications.*
- *intègre le montant correspondant à la facturation du SMIF pour les ¾ de la moyenne des 5 dernières années, dans le tarif fixe de l'ASA.*

Il est rappelé que les montants correspondants aux rabais ne doivent pas servir à abonder le budget de fonctionnement des ASA.

Concernant les tarifications des ASA, Mme SONNALIER explique qu'elle a suivi une formation, des actions sont à mettre en place.

Les élus demandent qu'un inventaire des différents principes de tarification soit établi.

Concernant la tarification pour Feurs, une évaluation sera faite pour savoir si l'augmentation du coût de l'énergie électrique justifiera une modification du tarif de vente d'eau à Feurs.

- Budget Primitif 2023 approuvé

- Tarification 2023 approuvée

- Crédit alloué au Comité d'actions sociales de 18610 €.

DELIBERATIONS N° C03-20230124 à C06-20230124 et C08-20230124

SUJET 4 – PRIX ELECTRICITE

- Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2023 avec les Parlementaires et le SIEL.

⇒ **Voir en ANNEXE N°3** : courrier commun SMIF/CA42 avec diaporama SIEL, exposé sur l'évolution des tarifs d'électricité et note complémentaire ASA de France + commentaire SMIF.

M. OGIER explique qu'il intéressant actuellement d'investir dans des panneaux photovoltaïques. Il existe des systèmes d'autoconsommation partagée, 4 hectares de panneaux produirait la consommation moyenne de toutes les ASA.

SUJET 5 – ARRETE CADRE SECHERESSE

- Consultation du Public sur le projet de modification de l'arrêté cadre sécheresse en cours lancée par la DDT42 du 12 janvier au 1^{er} février 2023 inclus.

⇒ Voir mail de la DDT42 du 11/01/2023 en ANNEXE N°4.

⇒ Présentation de la réponse du SMIF

M. FRECHET intervient pour indiquer que le barrage de Grangent est un barrage « transparent » tant du point de vue des crues que des étiages de la Loire. C'est un barrage hydroélectrique.

A l'heure actuelle, le barrage de Villerest est plein mais ce n'est pas le cas de celui de Naussac. Ce dernier qui fait 180 millions de m³ sert au refroidissement des centrales nucléaires et à l'eau potable de la Ville de Nantes.

Le barrage de Naussac est en partie rempli par un pompage dans l'Allier mais cette année il n'y a pas assez d'eau dans l'Allier pour activer ce pompage.

Pour ce qui est de l'Arrêté Cadre Sécheresse, M. FRECHET comprend tout à fait la position du SMIF.

⇒ Actions menées auprès des Membres du SMIF

Les représentants des Communes au Comité décident de proposer aux 35 communes adhérentes un courrier type à adresser à la DDT dans le cadre de la consultation publique.

SUJET 6 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

- Point sur l'avancement des travaux en cours.

Les travaux pour l'anti-batillage de la retenue sont sur le point de se terminer.

Les travaux pour le reste de l'opération vont débiter.

SUJET 7 – CHOMAGE DU CANAL

M. PION indique que l'Etat des ressources via les rivières ne permet pas de réaliser une mise à sec du canal comme prévu. Des adaptations devront être faites.

SUJET 8 – LISTE DES MARCHES PASSES EN 2022

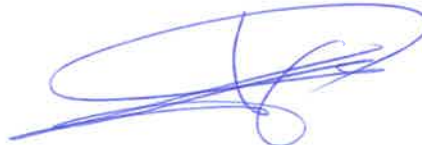
⇒ Voir tableaux en ANNEXE N° 5.

Information Planning prochaines réunions du Comité/Bureau à fixer :

⇒ Voir pour programmer les dates des prochaines réunions du Comité/Bureau en fonction des agendas des élus.

Fait à MONTBRISON, le 27 janvier 2023

**Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY**



**Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX**



P.J. : - diaporama SAUR

- Annexe 1 : CA2022

- Annexe 2 et 2 bis : BP2023 et Tarification 2023

- Annexe 3 : courrier commun SMIF/CA42 évolution tarifs électricité et ses annexes

- Annexe 4 : mail de la DDT42 mise en consultation projet ACS

- Annexe 5 : liste des marchés passés en 2022.

- 1 pouvoir

- feuille émargement

Réf. Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2023\24.01.2023\PV_COMITE_24.01.2023\PV_COMITE_24.01.2023.doc

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Mardi 24 janvier 2023 à 9 H 30

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
12	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

BERGER Rémi CD 42

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Bureaux : Immeuble Le Vauban, 2^{ème} étage, Parc des Comtes du Forez
Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - E.mail : contact@smif42.fr - site internet : www.comalduforez.fr
Adresse postale : S.M.I.F. - 1, rue Michel Partier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), ~~Madame~~ ou Monsieur... CHAZAL Jacques.....
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

~~Madame~~ ou Monsieur... YVAN OGIER.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du **Mardi 24 janvier 2023 à 9 h 30.**

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à... Stavelly le châtel.....

Le... 23/1/23.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir



Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez





L'équipe SAUR



saur
France

- Une équipe spécialisée dans la gestion du canal et de l'irrigation
 - Fabrice LOUPE et Stéphane CHAUMARAT 17 ans d'expériences en Irrigation
 - Guillaume FARJON
 - YANN CHAMOURET embauché depuis 1 an
 - Didier MARTIN 35 ans chez SAUR en binôme avec son successeur en 2022 Quentin DUPRE
- **DES SOUS TRAITANTS qui connaissent le canal du forez**
 - Eurl Passion Nature (arrachage des plantes aquatiques, maintien des berges en tunage bois)
 - Passion nature Forez (terrassement curage, entretien des parties boisées, pose des batardeaux , transfert du bateau)
 - Gourbiere Gachet TP (terrassement , curage, reprise de berges en argile, transfert de matériaux

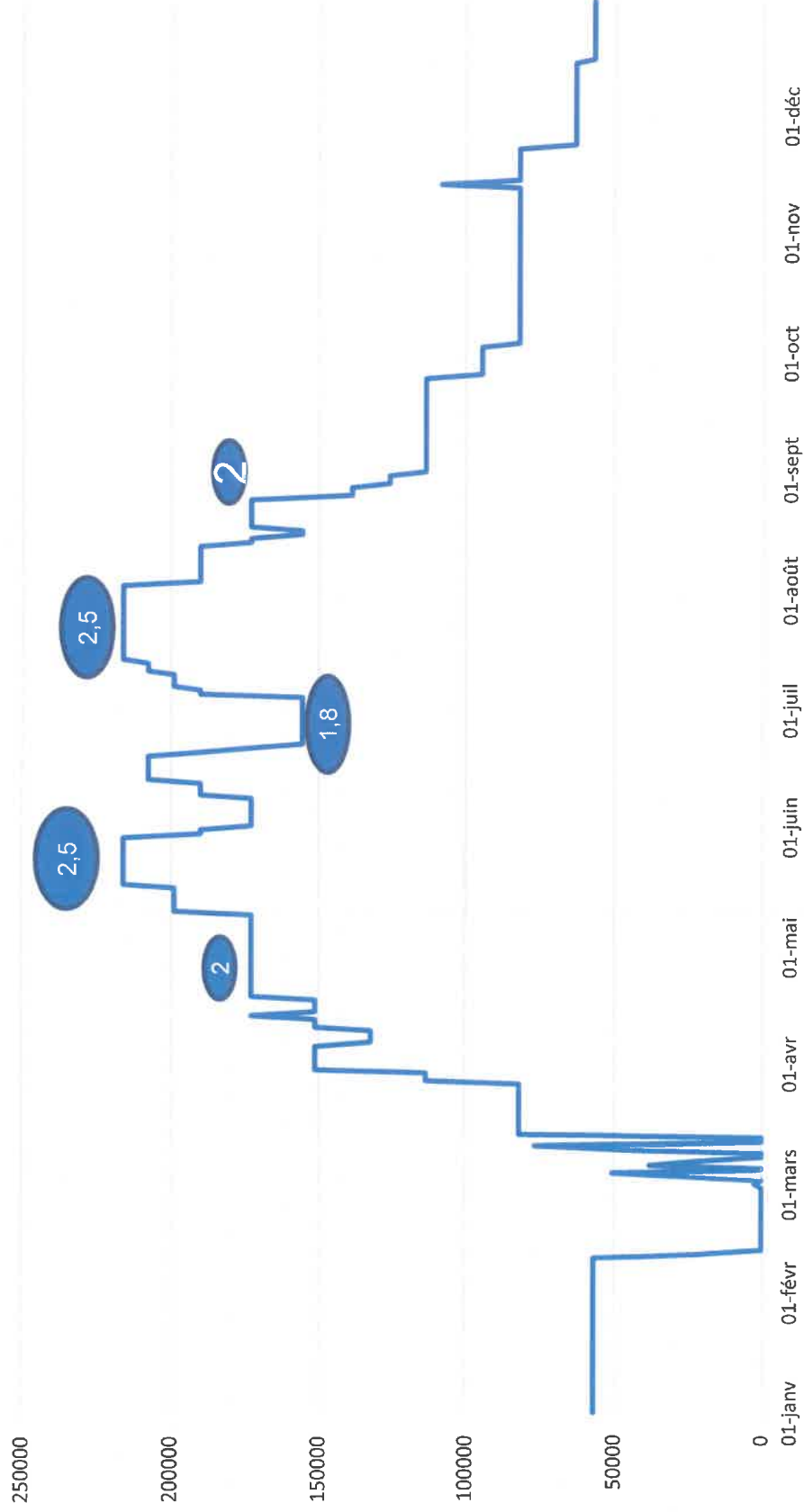




La régulation en 2022

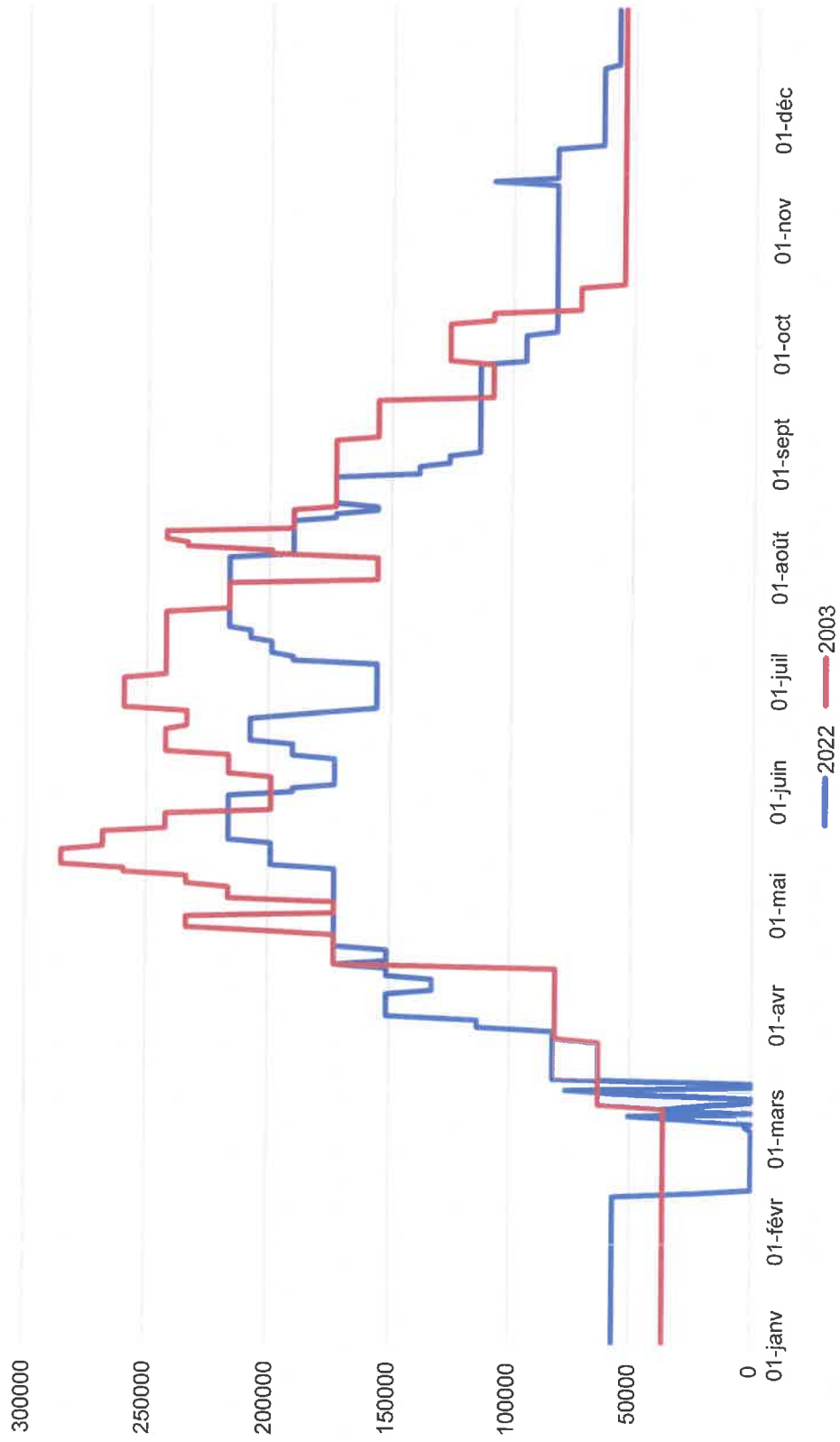


alimentation canal 2022





Régulation canal 2003/2022





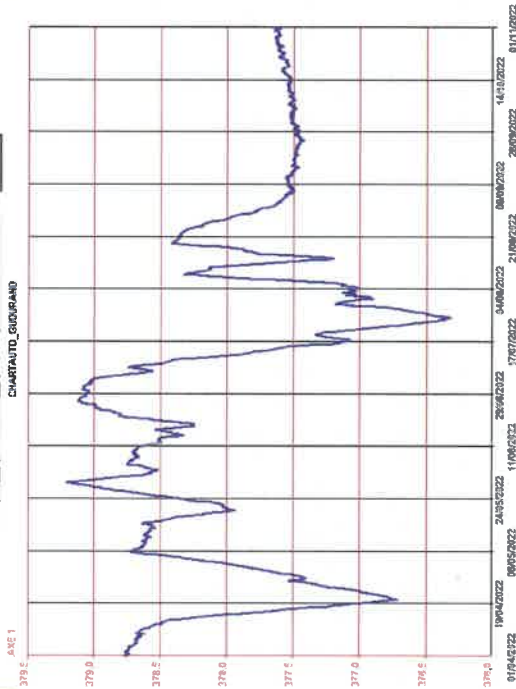
La régulation 2022



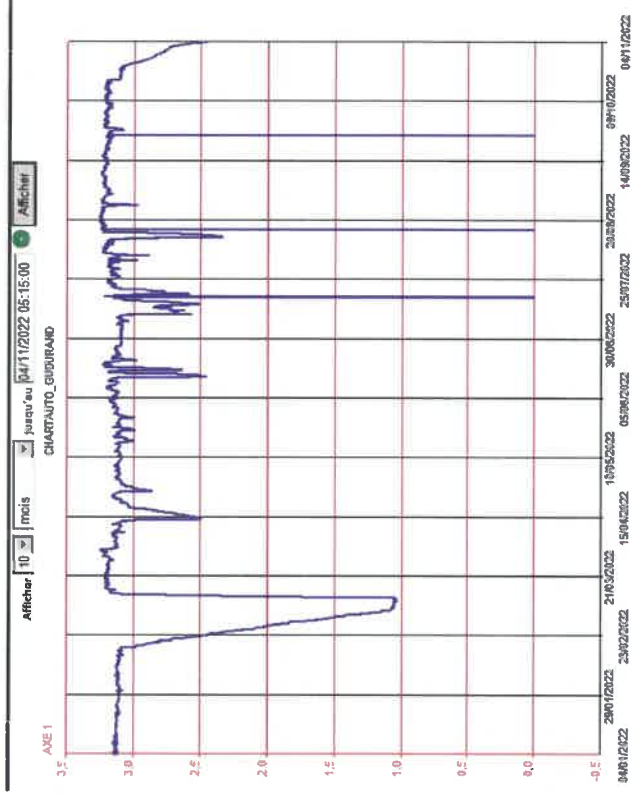
- La forte demande de début de saison a entraîné le passage en débit continu dès le 14/04 à 2 m³/s jusqu'au 25 août
- Enlèvement des batardeaux le 18 mai pour passage définitif en éclusés, ce choix est principalement guidé par la nécessité de faucarder + cette année passage à 2,5 m³/s
- Passage en éclusés anticipé au 29/08 après un dernier passage sur les plantes aquatiques
- La régulation cette année a été impactée par les contraintes sur la ressource et la volonté de déverser le strict minimum en utilisant un maximum les retenues.



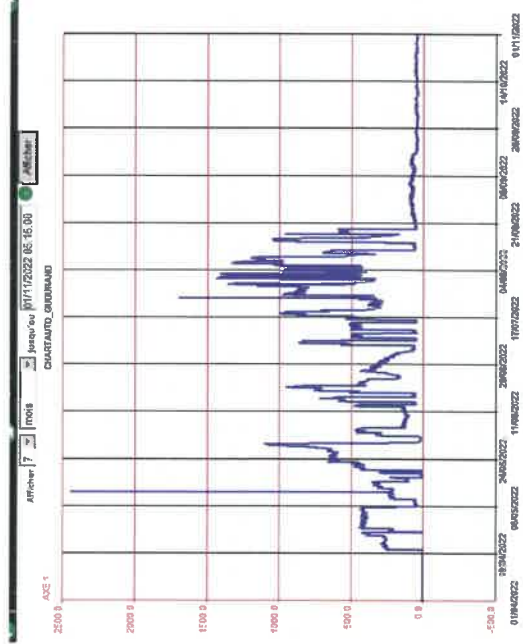
Gestion des retenues



Niveau retenue de Villeroi 1/04 au 1/11



Niveau retenue Uzore 1/01 au 1/11



Debit d'entree retenue de Villeroi 1/04 au 1/11



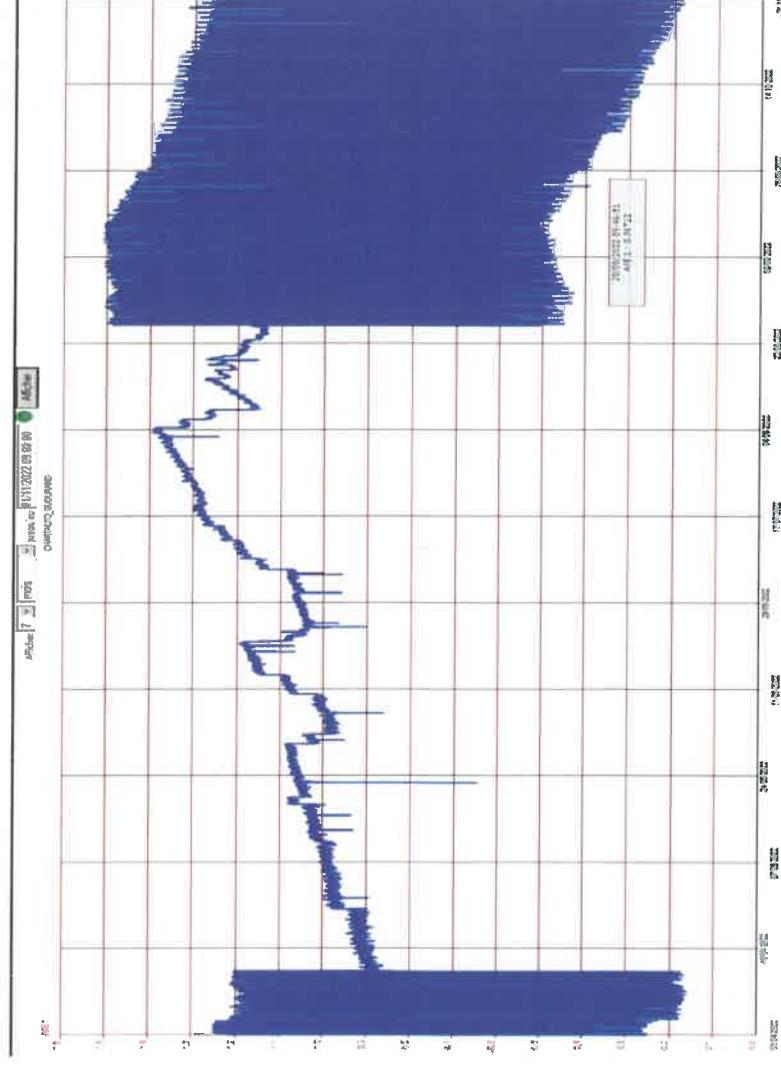
Faucardage 2022



Le faucardage a été réalisé avec le dernier bateau .

La saison 2022 a engendré 19 jours de passages de bateau (22 en 2021) + 16 jours d'arrachage d'algues sur la partie basse en deux campagnes

- Le faucardage en bateau permet la fauche des plantes aquatiques qui sont ensuite véhiculées par l'eau jusqu' au dégrilleur de la Curraize , la quantité de plantes génèrent des plaques de végétaux qui flottent doucement a la surface , le moindre obstacle bloque le transit = PAS DE FAUCARDAGE POSSIBLE AVEC LES BATARDEAUX SANS RAMASSAGE



Niveau du canal à Grangent



saur
France

Le moment clef de l'année : le chômage du canal

- **La phase de préparation :**
 - L'ajustement des batardeaux et leur étanchement.
 - La mise en service de la petite Curraize
 - La fermeture des bornes étang et des prises gravitaires.
- **Les premiers jours :**
 - Suivi des niveaux et des étanchéités
 - Pose des batardeaux argile en eau
 - Préparation des pêches
 - Pompage des zones de chantiers





saur
France

Le moment clef de l'année : le chômage du canal

- **Les travaux 2022 :**
 - Réhabilitation siphon impasse du canal
 - Curage canal sur 1100 mL avec évacuation des matériaux secteur pk20
 - Curage canal Monts d'uzore sur 500 mL +curage de 3 by pass
 - Curage des 3 siphons de St Paul d'Uzore
 - Nettoyage et curage annuel de la station d'Uzore (filtres , crépines ...)
 - Ramassage des déchets
 - Reprise des bétons aval Bonson jusqu' aux Marmites
 - Enlèvements des embacles (murs, Chalain d'uzore et PC Moingt)





Les maintiens de berges



- Tunage bois Nique : 300 ML
- Le siphon sur 30mL en enrochements
- Chanry en réenglissement RD et RG du pk 35,436 à 35,460 et du PK 35,640 à 36,144 en aval du siphon de Chanry , maintien de berges réalisés dur bon de commande





Exploitation /maintenance lot 1 et 3

- Exploitation du canal :
 - Chômage du canal :
 - Suivi des portails et clotures
 - Suivi des siphons et évacuation des flottants
 - Débouchage des rigoles (bullieu + rigoles de St Romain le puy) /
4 interventions par semaine pendant l'été / GESTION DES RIGOLES LORS DES RESTRICTIONS
 - Nettoyage des plateformes des dégrilleurs (Monts Uzore et Marmittes)
 - Pose dépose des batardeaux
 - Suivi retenue de Villeroi et Monts Uzore
 - Suivi des embâcles
 - Réparation trous de rats
 - Suivi du développement des plantes aquatiques
 - Suivi artère de Poncins débroussaillage et entretien des appareillages
 - Faucardage bateau + arrachage à la pelle
 - FUIITE SUR CANAL EN AVAL DES MARMITES
 - Essai vanne des Miauds pour coordination avec Grangent
 - Vidange de la retenue Uzore
 - Campagne de piégeages importante environ 120 pièces



Fuite sur canal aval
marmittes



**ENLEVEMENT BATARDEAUX A
LA PELLE A PNEUX ET PINCE**



REJET A LA LOIRE VANNE DES MIAUDS



- Réseau sous pression :
 - Surveillance générale du réseau (suivi des gros consommateurs , recherche de fuite, ...)
 - Contrôle et entretien des branchements particuliers et des bornes d'irrigation y compris le régulateur de pression, le limiteur de débit et le comptage
 - Double relèves des compteurs sur ST cyprien
 - Purge des réseaux si nécessaire (limons, corbicules,...)
 - Renouvellement des compteurs de + 15 ans
 - Graissage de l'ensemble des bornes réseau uzore
 - 6 interventions sur bornes (vannage /régulateur /purgeur automatique ...)



Exploitation /maintenance lot 1 et 3



saur
France

Station Uzore

- Renouvellement sonde réservoir
- Renouvellement clapet sur pompe hiver
- Réparation sur compresseur d'air
- Modification télécommande basculement mode été hiver

Les marmites

- Renouvellement disjoncteur général 60 A

La Curraize

- 1 intervention sur tapis pour bourrage et déblocage

Les Vignasses

- Contrôle réglementaire sur ballon été et hiver



Programme de renouvellement



saur
France

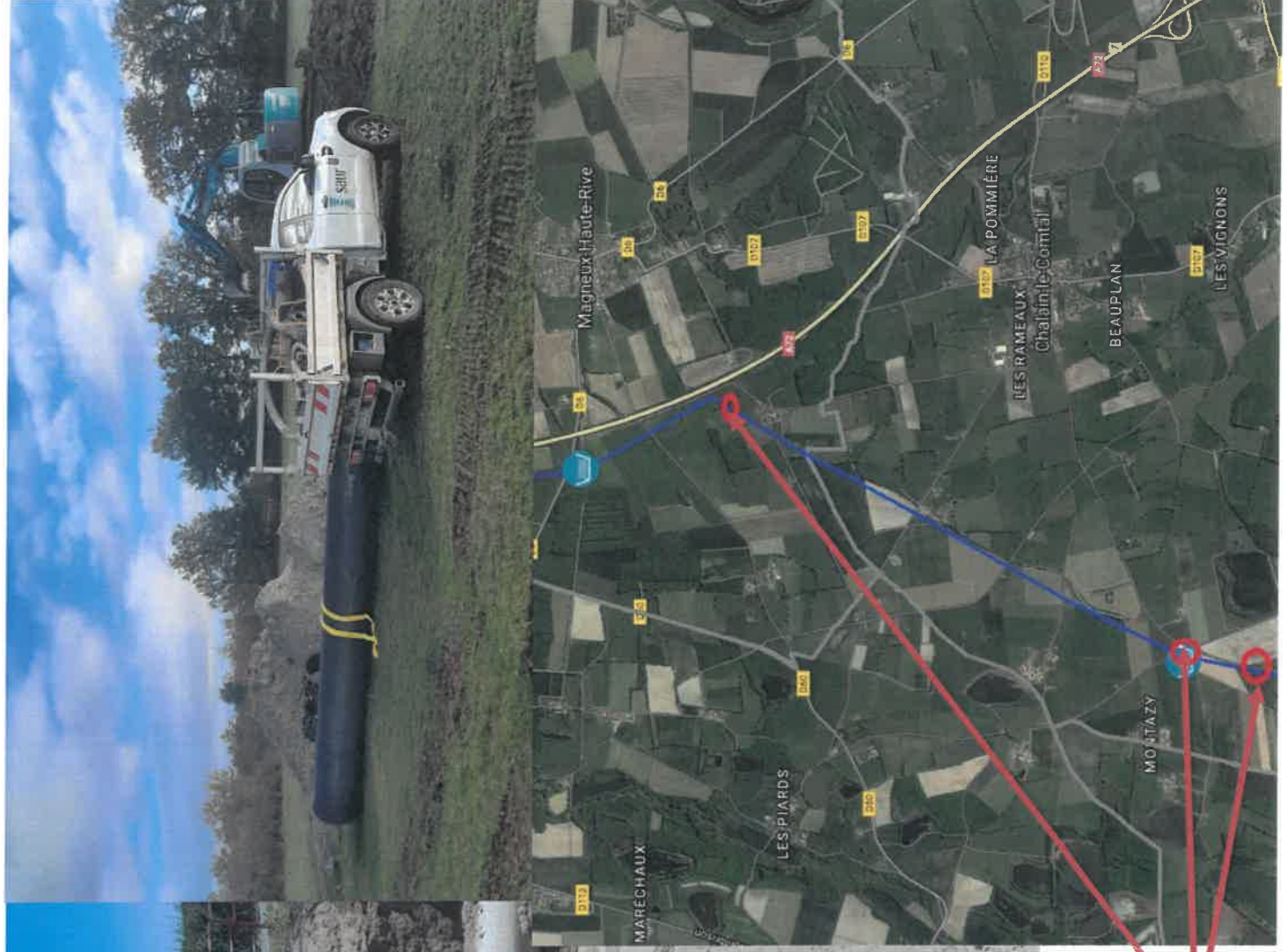
- Trop plein bac de Chambéon
- Mise à jour des systèmes de télégestion pour passage en communication GSM carte IP sur l'ensemble des sites.
- Fourniture et pose d'une grille à la vanne du Frécon
- Mise en place d'une protection sur Aqueduc siphon 21,634
- Fuite tuyauterie 700 alimentation du BAC Chalain le comtal



Fuites

- En 2022 nous avons eu 4 fuites importantes :
- 2 sur l'artère de Poncins diamètre 800
 - 1 sur l'alimentation du bac de dissipation de l'ASA de Chalain le comtal en diamètre 700
 - 1 sur un raccord fonte à St Etienne le Molard





**Les fuites sur
Amiante ciment de
l'artère de Poncins**



FUITE SUR FEEDER DE LA PRA



Les propositions d'amélioration



saur
France

Mise en place de clapet de barrage en lieu et place des batardeaux	securité/amélioration gestion/economie d'eau	projet /urgent pour Marmites
gestion du debit entrant à Grangent par turbine ou par vanne de décharge	securité/amélioration gestion/economie d'eau	projet a long terme
amelioration du by-pass Marmites	amélioration installation /fiabilisation	urgent/en cours 2023
Renouvellement des bornes Saint Cyprien	amelioration installation /fiabilisation	moyen terme
Mise en place d'un débitmètre surface libre dans les murs /marmites + curraize +rejet	amelioration gestion du canal /acquisition de données	prioritaire
Création d'une vanne de décharge après dégrillage à la Curraize	amelioration gestion /risque pollution rivière	moyen terme
automatisation dela vanne de décharge du Moingt	amelioration gestion/economie d'eau	moyen terme
sécurisation des siphons	sécurité	en cours
sécurisation regard de ponceins	securite	en cours
Mise en place de dispositif pour la gestion des debits d'alimentation des abonnés SMIF	amelioration de la gestion/gestion des restrictions	court terme
Renouvellement de l'artere de Ponceins	continuite de service /amelioration exploitation	moyen terme
fiabilisation et reprise de la prise d'eau sur la rivière Curraize	continuite de service /amelioration exploitation/respect du milieu et de la reglementation	court terme
investissement dans des batardeaux gonflable	gestion du chômage /continuite de service	long terme

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !!



**NOTE DE PRESENTATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES				1 327 084.07
	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Différences	Explications
	1 234 042	1 327 084.07	93 042.07	
6419 - Atténuation de charges	2 300	1 870.00	- 430.00	
Chapitre 70 - Produits des services dont :	1 061 097	1 107 413.36	46 316.36	
7011 - Vente d'eau dont :	821 947	866 594.46	44 647.46	
<i>Vente pour l'irrigation</i>	<i>455 935</i>	<i>474 149.46</i>	<i>18 214.46</i>	<i>m3 excédentaires non prévus pour industriels (10 602 €), irrigants gravitaires facturés car les travaux de l'extension du Poulailler non terminés (4 950 €) et régularisation de m3</i>
<i>Vente pour consommation humaine</i>	<i>366 012</i>	<i>392 445.00</i>	<i>26 433.00</i>	<i>m3 réels 2022 LFA supérieur au forfait et plus de m3 pour Feurs</i>
701241 - Redevance Prélèvement	227 200	226 695.73	- 504.27	
7083- Locations	950	921.88	- 28.12	
70878 - Remb autres redevables	11 000	13 201.29	2 201.29	<i>plus d'analyses refacturées</i>
Chapitre 74 - Dotation et Participation dont :	129 235	142 252.18	13 017.18	
74758 - Participations autres groupements	71 235	70 459.15	- 775.85	
<i>Concours aux ASA pour secrétariat</i>	<i>39 035</i>	<i>40 052.14</i>	<i>1 017.14</i>	<i>plus de frais de timbres</i>
<i>Participation ASA Guichet unique INERIS N-1</i>	<i>600</i>	<i>609.00</i>	<i>9.00</i>	
<i>Participation groupement achat énergie électrique SIEL</i>	<i>1 000</i>	<i>783.01</i>	<i>- 216.99</i>	
<i>Parts exploitation station des Vignasses N-1</i>	<i>10 600</i>	<i>10 187.24</i>	<i>- 412.76</i>	
<i>Parts exploitation station des Monts D'Uzore N-1</i>	<i>20 000</i>	<i>18 827.76</i>	<i>- 1 172.24</i>	<i>estimation en dessous des charges réelles lors du vote du budget</i>

<u>7478 - Autres organismes Energie réservée CNR</u>	<u>30 000</u>	<u>48 185.23</u>	<u>18 185.23</u>	<i>prévision au budget faite sur année moyenne</i>
<u>7488 - EDF m3 économisés</u>	<u>28 000</u>	<u>23 607.80</u>	<u>- 4 392.20</u>	<i>2ème semestre 2021 et 1er semestre 2022 : année 2022 sèche donc moins de m3 économisés</i>
<u>75 - Autres produits divers</u>	<u>10</u>	<u>0.49</u>	<u>- 9.51</u>	
<u>76 - Produits financiers</u>	<u>- -</u>	<u>34 132.91</u>	<u>34 132.91</u>	<i>Intérêts de la somme déconsignée non connue lors du vote du budget</i>
<u>7718 - Autres produits de gestion courante</u>	<u>- -</u>	<u>33.17</u>	<u>33.17</u>	<i>Dégrèvement taxes foncières</i>
<u>777 - Dotations aux amortissements :</u>	<u>41 400</u>	<u>41 381.96</u>	<u>- 18.04</u>	

DEPENSES	1 337 339.37
-----------------	---------------------

	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Différences	Explications
	<u>1 533 766.00</u>	<u>1 385 842.68</u>	<u>- 147 923.32</u>	

Chapitre 011 - Charges à caractère général

	<u>1 082 400</u>	<u>999 432.10</u>	<u>- 82 967.90</u>	
<u>60612 - Electricité</u>	<u>142 000</u>	<u>305 442.43</u>	<u>163 442.43</u>	<i>Année sèche alors que année moyenne prévue</i>
<u>611 - Prestations de services dont :</u>	<u>550 100</u>	<u>419 200.27</u>	<u>- 130 899.73</u>	
<u>Lot 1 Exploitation du Canal</u>	<u>408 600</u>	<u>329 989.73</u>	<u>- 78 610.27</u>	
<i>Prix 1-1 Exploitation des ouvrages</i>	262 900	259 885.81	- 3 014.19	
<i>Prix 1-2 Renouvellement programmé</i>	60 000	-	- 60 000.00	<i>prestations réalisées mais non facturées sur 2022</i>
<i>Prix 1-3 Renouvellement sur bordereau</i>	9 200	-	- 9 200.00	
<i>Prix 1-5 Prestations complémentaires</i>	76 500	70 103.92	- 6 396.08	
<u>Lot 2 Espace verts</u>	<u>102 000</u>	<u>55 411.03</u>	<u>- 46 588.97</u>	
<i>Prix 2-1 Entretien courant</i>	87 500	40 016.80	- 47 483.20	<i>économies car moins de prestations réalisées</i>
<i>Prix 2-2 Prestations complémentaires</i>	14 500	15 394.23	894.23	

Lot 3 Exploitation St Cyprien Andrézieux et réseau	33 500	33 389.51	- 110.49	
Prix 3-1 Exploitation des ouvrages	23 700	23 681.51	- 18.49	
Prix 3-2 Renouvellement sur bordereau	8 600	-	- 8 600.00	
Prix 3-4 Prestations complémentaires	1 200	9 708.00	8 508.00	déviation non prévue
Missions SPS	6 000	410.00	- 5 590.00	
614 - Charges locatives et copropriétés	2 000	5 633.23	3 633.23	charges 2021 mises aux normes ascenseur
615232 - Entretien du réseau	72 600	21 732.55	- 50 867.45	
<u>Elagage</u>	5 000			Sert d'équilibre du budget 2 337 508.99 € de reports exercices précédents. Crédits votés pour 2022: 72 600 €. Moins de travaux réalisés que prévus. Un maximum de travaux a été réalisé par le biais du contrat SAUR ou en section d'investissement.
<u>Clôtures</u>	4 000			
<u>Signalisation</u>	6 000			
<u>Curage contre fossés, siphon</u>	15 000			
<u>Divers</u>	5 000	6 446.57		
<u>Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau gravitaire + grosses réparations + effondrement</u>	7 000	15 285.98		
<u>Débitmètre rivière la Curraize</u>	9 000			
<u>Auscultation Villeroi</u>	5 000			
<u>Élargissement de berges</u>	15 000			
<u>Contrôle débitmètre</u>	1 600			
6226- Honoraires	3 000	-	- 3 000.00	
637 - Autres Impôts et Taxes	227 800	105 501.00	- 122 299.00	Prévu en dépenses et recettes l'année de prélèvement 2020 mais payé l'année 2021

Les autres différences sont inférieures à 2 000 €

Résultat de fonctionnement 2022	- 10 255.30
Résultat reporté N-1	2 337 509.99
Résultat à affecter	2 327 254.69
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	-
REPORT EN FONCTIONNEMENT	2 327 254.69

Le Budget Primitif 2022 a été voté avec un déficit prévisible de 299 724 €, sur le compte administratif 2022 nous constatons un déficit de 10 255.30 €

Ce différentiel s'explique par :

- Un solde de recettes supérieur aux prévisions pour 93 040 € :

. Les recettes de vente d'eau pour les industriels et la consommation humaine, les intérêts de la somme déconsignée et le remboursement de l'énergie réservée sont supérieures aux prévisions malgré une recette moindre pour les m3 économisés à Grangent.

- Un solde de dépenses inférieur aux prévisions pour la somme de 196 430 €

Moins de dépenses pour les travaux d'entretien, les prestations de service et les redevances Agence de l'eau malgré des dépenses supplémentaires en énergie électrique.

Si les prestations de renouvellement du lot N°1 avaient été facturées sur l'exercice 2022, le déficit aurait été de 79 455 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CA 2022

N°	Opérations d'équipement	Crédit Budgetaire	REALISE 2022		RESTES A REALISER SUR BP 2023		TAUX DE SUBVENTION			
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Département	Région	Feader	Agence de l'eau
48	Inspection des Dignes réserve Uzore	2 750.00			0.00		60%			
51	Aménagement portails périmètre sécurité	111 000.00			111 000.00	66 600.00	60%			
58	Périmètre de protection des eaux	203 888.15					45%		35%	
71	Travaux retenue de Villeroi	658 679.66		490 519.37		-	12%	25%	37%	ASA
74	Opérations sur réseau	50 000.00			50 000.00	30 000.00		Non voté		
75	Etude Rénovation Station Mont D'Uzore	93.48					35%	35%		
79	Renouvellement équipement électro mécanique	92 714.65	25 132.66			77 399.71				
80	Berges Aval Moingt	14 204.23	52 566.23				60%			
82	Dégrilleur de Villeroi tranche 1	62 820.00					60%			
84	Mesures de rejet Combes	3 650.00					60%			
85	Travaux restructuration installations Uzore	5 215 900.00				5 123 252.46	20%	20%	40%	
86	PPI SECURISATION SIPHONS	270 000.00				270 000.00	60%			
87	PPI TRAVAUX REVETEMENTS	197 493.21	14 765.32	111 600.00		8 530.28	60%			
88	PPI REAMENAGEMENT BERGES	50 000.00	30 119.60	18 000.00		19 880.40	60%			
89	PPI MESURES QUALITE EAU CONTINU	30 119.00	29 361.41	17 617.00		757.59	60%			
90	PPI CREATION ACCES	16 800.96				16 800.96	60%			
91	PPI ETUDE RENOUV ARTERE PONCINS	9 381.00				9 381.00	60%			
92	VANNE DE REGULATION MARMITTES	320 000.00	6 450.00			313 550.00				
93	RETENUE ST PAUL UZORE PHASE ADM	30 000.00	2 055.00			27 945.00				
TOTAL OPERATIONS AFFECTEES		7 339 494.34	160 450.22	637 736.37	6 028 497.40	5 840 530.00				

OPERATIONS NON AFFECTEES A UNE OPERATION		
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	1 109.16	-
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS	161 559.38	637 736.37
OPERATIONS FINANCIERES	Dépenses	Recettes
Remboursement d'emprunt régulier	31 850.03	
Excédent de fonctionnement	94 281.41	
Dépôts et cautionnement versés		680 000.00
Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien		12 689.10
Remboursement ASA VEAUCHETTE		1 143.64
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	126 131.44	693 832.74
TOTAL OPERATIONS REELLES	287 690.82	1 331 569.11
OPERATIONS D'ORDRE		
Amortissement des immobilisations	41 381.96	92 223.28
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	41 381.96	92 223.28
TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	329 072.78	1 423 792.39
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	162 433.48	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2022		932 286.13
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022		- 187 967.40
EXCEDENT DE FINANCEMENT		744 318.73

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 337 339,37	G	1 327 084,07
	Section d'investissement	B	329 072,78	H	1 423 792,39
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	2 337 508,99
	Report en section d'investissement (001)	D	162 433,48	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 828 845,63	= G+H+I+J	5 088 385,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 028 497,40	L	5 840 530,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 028 497,40	= K+L	5 840 530,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 337 339,37	= G+I+K	3 664 593,06
	Section d'investissement	= B+D+F	6 520 003,66	= H+J+L	7 264 322,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 857 343,03	= G+H+I+J+K+L	10 928 915,45

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 6 028 497,40	L 5 840 530,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 150 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 690 230,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51	111 000,00	
74	Opération d'équipement n° 74	50 000,00	
79	Opération d'équipement n° 79	77 389,71	
85	Opération d'équipement n° 85	5 123 252,46	
86	Opération d'équipement n° 86	270 000,00	
87	Opération d'équipement n° 87	8 530,28	
88	Opération d'équipement n° 88	19 880,40	
89	Opération d'équipement n° 89	757,59	
90	Opération d'équipement n° 90	16 800,96	
91	Opération d'équipement n° 91	9 381,00	
92	Opération d'équipement n° 92	313 550,00	
93	Opération d'équipement n° 93	27 945,00	
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 300,00	1 870,00	0,00	0,00	430,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 300,00	1 870,00	0,00	0,00	430,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 061 097,00	1 107 413,36	0,00	0,00	-46 316,36
7011	Ventes d'eau	821 947,00	866 594,46	0,00	0,00	-44 647,46
701241	Redevance pollution d'origine domestique	227 200,00	226 695,73	0,00	0,00	504,27
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	950,00	921,88	0,00	0,00	28,12
70878	Remb. frais par d'autres redevables	11 000,00	13 201,29	0,00	0,00	-2 201,29
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	129 235,00	142 252,18	0,00	0,00	-13 017,18
74758	Participat° Autres groupements	71 235,00	70 459,15	0,00	0,00	775,85
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	48 185,23	0,00	0,00	-18 185,23
7488	Autres attributions et participations	28 000,00	23 607,80	0,00	0,00	4 392,20
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,49	0,00	0,00	9,51
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0,49	0,00	0,00	9,51
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 192 642,00	1 251 536,03	0,00	0,00	-58 894,03
76	Produits financiers (b)	0,00	34 132,91	0,00	0,00	-34 132,91
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	34 132,91	0,00	0,00	-34 132,91
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	33,17	0,00	0,00	-33,17
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,40	0,00	0,00	-0,40
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	32,77	0,00	0,00	-32,77
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 192 642,00	1 285 702,11	0,00	0,00	-93 060,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	41 400,00	41 381,96			18,04
777	Quote-part subv invest transferte résul	41 400,00	41 381,96			18,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 400,00	41 381,96			18,04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 234 042,00	1 327 084,07	0,00	0,00	-93 042,07
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 337 508,99				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 113 311,99	933 080,78	0,00	0,00	2 180 231,21
60611	Eau et assainissement	1 200,00	494,00	0,00	0,00	706,00
60612	Energie - Electricité	142 000,00	305 442,43	0,00	0,00	-163 442,43
60622	Carburants	1 000,00	1 456,73	0,00	0,00	-456,73
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	490,00	36,00	0,00	0,00	364,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	325,48	0,00	0,00	874,52
60636	Vêtements de travail	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	3 600,00	2 795,88	0,00	0,00	804,12
611	Contrats de prestations de services	550 100,00	419 200,27	0,00	0,00	130 899,73
6135	Locations mobilières	300,00	246,36	0,00	0,00	53,64
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	5 633,23	0,00	0,00	-3 633,23
616221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	786,71	0,00	0,00	-186,71
615232	Entretien, réparations réseaux	2 103 511,99	21 732,55	0,00	0,00	2 081 779,44
61551	Entretien matériel roulant	500,00	1 091,99	0,00	0,00	-591,99
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	12 300,00	10 661,19	0,00	0,00	1 638,81
6161	Multirisques	18 500,00	18 706,78	0,00	0,00	-206,78
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 549,68	0,00	0,00	-49,68
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	1 400,00	0,00	0,00	-700,00
6226	Honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6228	Divers	1 600,00	1 365,00	0,00	0,00	235,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 100,00	2 299,33	0,00	0,00	800,67
6237	Publications	2 000,00	2,00	0,00	0,00	1 998,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	612,19	0,00	0,00	1 387,81
6261	Frais d'affranchissement	3 800,00	3 748,51	0,00	0,00	51,49
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 980,42	0,00	0,00	-180,42
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	3 856,16	0,00	0,00	1 343,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	5 972,02	0,00	0,00	27,98
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 000,00	14 308,31	0,00	0,00	-308,31
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 439,56	0,00	0,00	60,44
6358	Autres droits	500,00	437,00	0,00	0,00	63,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	227 800,00	105 501,00	0,00	0,00	122 299,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	283 750,00	282 033,53	0,00	0,00	1 716,47
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	147,89	0,00	0,00	62,11
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 550,00	2 549,83	0,00	0,00	0,37
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	464,68	0,00	0,00	35,32
64111	Rémunération principale titulaires	152 000,00	151 261,86	0,00	0,00	738,14
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	8 117,43	0,00	0,00	-117,43
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	38 500,00	38 340,94	0,00	0,00	159,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	23 438,67	0,00	0,00	1 561,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 600,00	48 946,21	0,00	0,00	-346,21
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 800,00	8 191,32	0,00	0,00	-391,32
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	475,00	0,00	0,00	25,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 636,00	16 630,26	0,00	0,00	5,74
6541	Créances admises en non-valeur	120,00	119,20	0,00	0,00	0,80
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 506,00	16 506,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	5,06	0,00	0,00	4,94
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 413 697,99	1 231 744,57	0,00	0,00	2 181 953,42
66	Charges financières (b)	1 800,00	1 719,12	0,00	0,00	80,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	1 719,12	0,00	0,00	80,88
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	4 899,80	0,00	0,00	2 100,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	4 899,80	0,00	0,00	1 100,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	6 753,00	6 752,60	0,00	0,00	0,40
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 753,00	6 752,60	0,00	0,00	0,40
022	Dépenses Imprévues (e)	0,00				

SMIF - SMIF - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 429 250,99	1 245 116,09	0,00	0,00	2 184 134,90
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00			50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	92 300,00	92 223,28			76,72
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	92 300,00	92 223,28			76,72
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		142 300,00	92 223,28			50 076,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		142 300,00	92 223,28			50 076,72
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 571 550,99	1 337 339,37	0,00	0,00	2 234 211,82
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 200,00	1 109,16	0,00	90,84
2051	Concessions droits similaires	1 200,00	1 109,16	0,00	90,84
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	61 413,90	0,00	0,00	61 413,90
21531	Réseaux d'adduction d'eau	57 613,90	0,00	0,00	57 613,90
2183	Matériel de bureau et informatique	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48 (2)	2 750,00	0,00	0,00	2 750,00
51	Opération d'équipement n° 51 (2)	111 000,00	0,00	111 000,00	0,00
74	Opération d'équipement n° 74 (2)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
79	Opération d'équipement n° 79 (2)	102 532,37	25 132,66	77 399,71	0,00
85	Opération d'équipement n° 85 (2)	5 175 818,69	52 566,23	5 123 252,46	0,00
86	Opération d'équipement n° 86 (2)	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (2)	23 295,60	14 765,32	8 530,28	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (2)	50 000,00	30 119,60	19 880,40	0,00
89	Opération d'équipement n° 89 (2)	30 119,00	29 361,41	757,59	0,00
90	Opération d'équipement n° 90 (2)	16 800,96	0,00	16 800,96	0,00
91	Opération d'équipement n° 91 (2)	9 381,00	0,00	9 381,00	0,00
92	Opération d'équipement n° 92 (2)	320 000,00	6 450,00	313 550,00	0,00
93	Opération d'équipement n° 93 (2)	30 000,00	2 055,00	27 945,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 254 311,52	161 559,38	6 028 497,40	64 254,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	94 281,41	94 281,41	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire. FS	94 281,41	94 281,41	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 900,00	31 850,03	0,00	49,97
1641	Emprunts en euros	31 900,00	31 850,03	0,00	49,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		126 181,41	126 131,44	0,00	49,97
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 380 492,93	287 690,82	6 028 497,40	64 304,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 400,00	41 381,96		18,04
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	41 400,00	41 381,96		18,04
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	32 740,00	32 736,06		3,94
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	6 170,00	6 170,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 490,00	2 475,90		14,10
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		41 400,00	41 381,96		18,04
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 421 892,93	329 072,78	6 028 497,40	64 322,75
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		162 433,48			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 182.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 694 681,41	637 736,37	4 150 300,00	-93 354,96
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 827 000,00	0,00	1 827 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	913 600,00	0,00	913 600,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	1 859 800,00	147 217,00	1 409 800,00	302 883,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	94 281,41	490 519,37	0,00	-396 237,96
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 706 000,00	0,00	1 690 230,00	15 770,00
1641	Emprunts en euros	1 706 000,00	0,00	1 690 230,00	15 770,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	27 200,00	0,00	0,00	27 200,00
2031	Frais d'études	27 200,00	0,00	0,00	27 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 427 881,41	637 736,37	6 840 530,00	-50 384,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	13 000,00	12 689,10	0,00	310,90
1386	Subv non transf. Autres EPL	13 000,00	12 689,10	0,00	310,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 145,00	681 143,64	0,00	-679 998,64
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	680 000,00	0,00	-680 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 145,00	1 143,64	0,00	1,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 145,00	693 832,74	0,00	-679 687,74
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 442 026,41	1 331 569,11	5 840 530,00	-730 072,70
021	Virement de la sect° de fonctionnement	50 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	92 300,00	92 223,28		76,72
28031	Frais d'études	2 700,00	2 695,00		5,00
28051	Concessions et droits similaires	460,00	460,00		0,00
281631	Réseaux d'adduction d'eau	84 070,00	84 004,68		65,32
28162	Matériel de transport	2 750,00	2 748,00		2,00
28163	Matériel de bureau et informatique	2 320,00	2 315,60		4,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		142 300,00	92 223,28		50 076,72
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		142 300,00	92 223,28		50 076,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 584 326,41	1 423 792,39	5 840 530,00	-679 995,98
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

NOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES RECETTES	4 136 919.69
dont excédent de Fonctionnement reporté :	2 327 254.69
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	1 809 665.00

	Rappel Prévisions BP 2022	Prévisions BP 2023
TOTAL DES RECETTES	1 234 042	1 809 665
Atténuation de charges	2 300	1 900
VENTE D'EAU dont irrigation et eau pour la consommation humaine		1 350 050

**Les prévisions ont été calculées avec 6.20% d'inflation et avec rabais
année sèche**

GRAVITAIRE			70 300	74 185
	<i>Gravitaire Rigoles</i>	19 256		
	<i>Gravitaire Branche Principale</i>	20 717		
	<i>Aspersion Rigoles</i>	30 647		
	<i>Aspersion Branche Principale</i>	3 565		
MONTVERDUN	<i>Part Fixe</i>	30 100	42 335	70 075
	<i>m3 2022 : 394 223 m3</i>	39 975		
ST CYPRIEN	<i>Part fixe</i>	42 245	49 361	55 560
	<i>m3 2022 : 133 955 m3</i>	13 315		
A.S.A.			275 106	703 690
Acompte 3/4 moyenne	9 383 220	0.04645 €	435 851	
Solde m3 2022	8 559 201	0.04374 €	374 379	
Rabais Exceptionnel année sèche 50%	2 308 639	0.04374 € -	100 980	
Rabais 2% paiement délai		2% -	5 560	
PRISE INCENDIE	<i>Tarif actualisé en fonction des l/s industriels</i>		11 413	12 620
INDUSTRIELS			7 420	8 100
	TOTAL IRRIGATION		455 935	924 230

EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE :

Ville de FEURS	891 280 m3 estimation	189 212	228 220
Loire Forez Agglomération	800 000 m3	176 800	197 600
TOTAL CONSOMMATION HUMAINE		366 012	425 820
REDEVANCE AGENCE EAU prélèvement 2021		227 200	113 000
LOCATIONS DIVERSES Tarif révisé selon les fermages		950	250
REMBOURSEMENT D'ANALYSES		11 000	11 000

PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS dont :		71 235	227 795
Concours aux ASA pour secrétariat		39 035	41 395
1 ASA moins de 10 adhérents	1 340 €		
19 ASA plus de 10 adhérents	2 045 €		
Timbres	1 200 €		
Participation groupement achat énergie électrique SIEL		1 000	2 000
Parts exploitation station des Vignasses : remboursement ASA m3 + fixe 2022 répercussion des charges réelles (Provisoire estimation) Les charges de renouvellement des équipements sont prévues en recettes d'investissement		10 600	16 700
Parts exploitation station des Monts D'Uzore : remboursement ASA m3 + fixe 2022 répercussion des charges réelles (Provisoire estimation). Les charges de renouvellement des équipements sont prévues en recettes d'investissement		20 000	167 200
Participation ASA Guichet unique INERIS N-1		600	500
Energie Réservée CNR pour Station Mont Uzore et Vignasses		30 000	44 000
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
m3 économisés Grangent		28 000	27 700
Autres produits div gestion courante			10
Amortissement subvention		41 400	33 960

TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 648 510.00
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	1 809 665.00
EXCEDENT	161 155.00

TOTAL DES DEPENSES	1 648 510
---------------------------	------------------

Charges à caractère général :

1 181 700

détail des dépenses supérieures à 5 000 €

	Rappel Prévisions BP 2022	Prévisions BP 2023
Energie électricité <i>année moyenne</i>	142 000	310 000
Prestations de services	550 100	602 000
Lot 1 Exploitation du Canal		
Prix 1-1 Exploitation des ouvrages	260 400	277 000
Avenant N°2 Frais de télécommunication	2 500	3 000
Prix 1-2 Renouvellement programmé	60 000	74 000
Prix 1-3 Renouvellement sur bordereau	9 200	12 000
Prix 1-5 Prestations complémentaires	76 500	83 000
Sous Total Lot 1	408 600	449 000
Lot 2 Espaces verts		
Prix 2-1 Entretien courant	87 500	92 000
Prix 2-2 Prestations complémentaires	14 500	15 000
Sous Total Lot 2	102 000	107 000
Lot 3 Exploitation St Cyprien Andrézieux et réseau		
Prix 3-1 Exploitation des ouvrages	23 700	27 000
Prix 3-2 Renouvellement sur bordereau	8 600	11 600
Prix 3-4 Prestations complémentaires	1 200	1 400
Sous Total Lot 3	33 500	40 000
Mission SPS	6 000	6 000
Travaux entretien	72 600	67 000
Elagage	5 000	5 000
Clôtures	4 000	4 000
Signalisation	6 000	6 000
Curage contre fossés, siphons	15 000	15 000
Divers	5 000	5 000
Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau gravitaire + grosses réparations + effondrement	7 000	7 000
Elargissement de berges	15 000	-
Débitmètre arrivée rivière la Curraize	9 000	9 000
Auscultation Villeroi par bureau d'études	5 000	5 000
Débitmètre contrôles	1 600	11 000
Maintenance	12 300	12 600
Assurance	18 400	20 000
RC - Bâtiment communal + multirisques+ pièces de raccords+ véhicule	11 000	12 000
Retenue de Villeroi	3 700	4 000
Dommages aux biens	3 700	4 000

Concours divers	5 200	5 200
Frais nettoyage des locaux	6 000	6 300
Remboursement de frais : analyses d'eau	14 000	11 000
Redevance Agence de l'Eau prélèvement année 2021	227 800	113 600
Charges de personnel :	283 750	308 200
Autres charges de gestion courante :	16 636	19 610
Charges financières : intérêts emprunts et frais bancaires	1 800	2 500
Charges exceptionnelles	7 000	2 000
Dotations provisions dépréciations actifs :	6 753	4 000
Virement à section d'investissement pour Renouvellement des équipements électro-mécaniques	50 000	50 000
Dotations aux amortissements :	92 300	80 500
Les crédits dégagés par les amortissements sont transférés en section d'investissement : $80\,500 - 33\,960 = 46\,540$ €		



Prix de l'électricité

Hausse très importante du prix de l'électricité : 100% pour les stations du Mont d'Uzore et Vignasses par rapport aux factures 2022 avec crédit basé sur année moyenne d'irrigation et avec amortisseur à 180 €/MWh

Interventions auprès des élus parlementaires :

ASA DE FRANCE faisait état d'un amortisseur tarifaire à 325 €/MWh dans sa note de novembre 2022.

Depuis la rédaction de cette note il y a eu une annonce pour un amortisseur à 180 €/MWh, cependant ce montant est encore trop haut et il ne s'agirait pas d'un écrêtement au-delà de 180 €/MWh mais d'un rabais au-delà de ce seuil. Quoiqu'il en soit ce n'est qu'une annonce.

- Lettre commune des parlementaires au gouvernement pour : "contenir pour chaque structure collective d'irrigation, l'augmentation du prix du MWh à 30% par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh"



Inflation

Hausse importante d'un indice qui entre dans la révision des contrats de prestations de service : 35% en un an. Compte tenu des coefficients de révision cela représente une hausse de 7% sur les Lots 1 et 3 et 3% sur le Lot 2 pour l'exploitation courante et 19% sur les opérations de renouvellement.



Point sur le renouvellement

Le renouvellement des équipements électromécaniques a été intégré comme suit :

* Avec le contrat d'exploitation

- Programme de renouvellement du Lot N° 1 (Prix 1-2) *Voir a)*
- Renouvellement sur bordereaux des Lots N° 1 et N° 3 en fonction du Détail Quantitatif Estimatif (prix 1-3 et 3-2) *Voir a)* -

* Sur le compte "virement à la section d'investissement"

- Provisions pour autres renouvellements pour 50 000 € afin d'approvisionner l'opération d'investissement "Renouvellement des autres équipements électromécaniques" (N° 79) *Voir b)*

CONCLUSION

Ce projet de budget 2023 présente un excédent de 161 155 € alors que lors du vote du Rapport d'Orientations Budgétaires il était annoncé à 7070 € car :

- le prix de l'énergie a été ramené à 100% de hausse au lieu de 275% (dépenses moindre de 250 000 €)
- plus de recettes sur les m3 consommés estimées à 5 100 € (régularisation des estimations)
- moins de recettes du fait du vote du Rabais année sèche au taux de 50% pour 100 980 €

La saison d'irrigation 2022 se caractérise par une très forte consommation d'eau pour l'irrigation de 17 421 094 m3, il s'agit de la plus forte année de consommation depuis la mise en place des comptages.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	7 094 461.13	RECETTES	7 094 461.13
<u>Opérations en cours restes à réaliser (voir liste)</u>	6 028 497.40	<u>Opérations en cours restes à réaliser (voir liste)</u>	5 840 530.00
Réserve pour travaux	752 853.73		
Concessions droits similaires	2 000.00		
Acquisition matériel informatique	5 000.00		
<u>Total opérations non individualisées</u>	<u>759 853.73</u>		
<u>Nouvelles opérations à budgéter</u>			
<u>Dépenses d'équipement</u>			
N°94 - Dégrilleur ASA DE MORNAND	105 000.00	N°94 - Dégrilleur ASA DE MORNAND	
		Subvention	63 000.00
		Participation ASA	42 000.00
<u>Crédits supplémentaires sur opérations budgétées</u>			
N°79 - Renouvellement des équipements électro-mécaniques	50 000.00		
N° 92- Vanne de régulation des Marmittes	85 000.00	N° 92- Vanne de régulation des Marmittes emprunt	85 000.00
<u>Total opérations individualisées</u>	<u>240 000.00</u>	<u>Total opérations individualisées</u>	190 000.00
<u>Dépenses financières</u>			
Annuité emprunt Villerot	32 150.00	<u>Recettes financières</u>	
		Subventions Investissement Renouvellement équipements Les Vignasses	-
		Subventions Investissement Renouvellement équipements Mont Uzore	-
		<u>Créances ASA VEAUCLETTE</u>	1 145.00
<u>Total dépenses financières</u>	<u>32 150.00</u>	<u>Total recettes financières</u>	<u>1 145.00</u>

Opérations d'ordre

<u>Dépenses d'ordre d'investissement</u>	<u>Recettes d'ordre d'investissement</u>	
<i>Provisions dotations aux amortissements</i>	33 960.00	<i>Amortissements immobilisations</i> 80 500.00
Total dépenses d'ordre	33 960.00	<i>Virement de la section de Fonctionnement</i> 130 500.00
		Solde d'exécution reporté N-1 932 286.13

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 136 918,69	1 809 665,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 327 253,69
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 136 918,69	4 136 918,69

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 065 963,73	321 645,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 028 497,40	5 840 530,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 932 286,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 094 461,13	7 094 461,13

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 231 379,82	11 231 379,82
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	2 300,00	1 900,00	1 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 300,00	1 900,00	1 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 061 097,00	1 474 300,00	1 474 300,00
7011	Ventes d'eau	821 947,00	1 350 050,00	1 350 050,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	227 200,00	113 000,00	113 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	950,00	250,00	250,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	129 235,00	299 495,00	299 495,00
74758	Participat° Autres groupements	71 235,00	227 795,00	227 795,00
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	44 000,00	44 000,00
7488	Autres attributions et participations	28 000,00	27 700,00	27 700,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	10,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 192 642,00	1 775 705,00	1 775 705,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 192 642,00	1 775 705,00	1 775 705,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	41 400,00	33 960,00	33 960,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	41 400,00	33 960,00	33 960,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 400,00	33 960,00	33 960,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT- DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 234 042,00	1 809 665,00	1 809 665,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 327 253,69
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 136 918,69

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 113 311,99	3 670 108,69	3 670 108,69
60611	Eau et assainissement	1 200,00	1 200,00	1 200,00
60612	Energie - Electricité	142 000,00	310 000,00	310 000,00
60622	Carburants	1 000,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 200,00	1 200,00
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	3 600,00	3 600,00	3 600,00
611	Contrats de prestations de services	550 100,00	602 000,00	602 000,00
6135	Locations mobilières	300,00	300,00	300,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	600,00	600,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 103 511,99	2 555 408,69	2 555 408,69
61551	Entretien matériel roulant	500,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6166	Maintenance	12 300,00	12 600,00	12 600,00
6161	Multirisques	18 500,00	20 000,00	20 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	600,00	600,00
6228	Divers	1 600,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 100,00	3 100,00	3 100,00
6237	Publications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6261	Frais d'affranchissement	3 800,00	3 900,00	3 900,00
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 900,00	1 900,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	6 300,00	6 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 000,00	11 000,00	11 000,00
63612	Taxes foncières	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	227 800,00	113 600,00	113 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	283 750,00	308 200,00	308 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 550,00	2 700,00	2 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	500,00	500,00
64111	Rémunération principale titulaires	162 000,00	163 000,00	163 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	8 500,00	8 500,00
64114	Personnel titulaire Indemnité Inflat°	100,00	100,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	38 500,00	41 500,00	41 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	28 000,00	28 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 600,00	53 500,00	53 500,00
6458	Cotls. aux autres organismes sociaux	7 800,00	9 700,00	9 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 636,00	19 610,00	19 610,00
6541	Créances admises en non-valeur	120,00	1 000,00	1 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 506,00	18 610,00	18 610,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 413 697,99	3 997 918,69	3 997 918,69
66	Charges financières (b)	1 800,00	2 500,00	2 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6688	Autres	0,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	6 753,00	4 000,00	4 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 753,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 429 250,99	4 006 418,69	4 006 418,69

SMIF - SMIF - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	92 300,00	80 500,00	80 500,00
6611	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	92 300,00	80 500,00	80 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		142 300,00	130 500,00	130 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		142 300,00	130 500,00	130 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 571 550,99	4 136 918,69	4 136 918,69

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 136 918,69

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

M

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 200,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 200,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	61 413,90	757 853,73	757 853,73
21531	Réseaux d'adduction d'eau	57 613,90	752 853,73	752 853,73
2183	Matériel de bureau et informatique	3 800,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	2 750,00	0,00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	111 000,00	0,00	0,00
74	Opération d'équipement n° 74 (5)	50 000,00	0,00	0,00
79	Opération d'équipement n° 79 (5)	102 532,37	50 000,00	50 000,00
85	Opération d'équipement n° 85 (5)	5 175 818,69	0,00	0,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	270 000,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	23 295,60	0,00	0,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	50 000,00	0,00	0,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	30 119,00	0,00	0,00
90	Opération d'équipement n° 90 (5)	16 800,96	0,00	0,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	9 381,00	0,00	0,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	320 000,00	85 000,00	85 000,00
93	Opération d'équipement n° 93 (5)	30 000,00	0,00	0,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	0,00	105 000,00	105 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 254 311,52	999 853,73	999 853,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	94 281,41	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire. FS	94 281,41	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 900,00	32 150,00	32 150,00
1641	Emprunts en euros	31 900,00	32 150,00	32 150,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		126 181,41	32 150,00	32 150,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 380 492,93	1 032 003,73	1 032 003,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	41 400,00	33 960,00	33 960,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	41 400,00	33 960,00	33 960,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	32 740,00	32 740,00	32 740,00
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	6 170,00	1 220,00	1 220,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 490,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		41 400,00	33 960,00	33 960,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 421 892,93	1 065 963,73	1 065 963,73

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	6 028 497,40
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 094 461,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 694 681,41	63 000,00	63 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 827 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	913 600,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	1 859 900,00	63 000,00	63 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	94 281,41	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 706 000,00	85 000,00	85 000,00
1641	Emprunts en euros	1 706 000,00	85 000,00	85 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 200,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	27 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 427 581,41	148 000,00	148 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	13 000,00	0,00	0,00
1386	Subv non transf. Autres EPL	13 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 145,00	43 145,00	43 145,00
27636	Créance Autres établissements publics	1 145,00	43 145,00	43 145,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 145,00	43 145,00	43 145,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 442 026,41	191 145,00	191 145,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	92 300,00	80 500,00	80 500,00
28031	Frais d'études	2 700,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	460,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	84 070,00	75 800,00	75 800,00
28182	Matériel de transport	2 750,00	2 750,00	2 750,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 320,00	1 950,00	1 950,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		142 300,00	130 500,00	130 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		142 300,00	130 500,00	130 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 584 326,41	321 645,00	321 645,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	5 840 530,00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	932 286,13
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 094 461,13
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

		RESTES A REALISER A REPORTER SUR LE BUDGET 2023	
N°	Opérations d'investissement	Dépenses	Recettes
51	Aménagement portails périmètre de sécurité	111 000.00	66 600.00
74	Opérations sur réseau	50 000.00	30 000.00
79	Renouvellement équipements électroménager	77 399.71	
85	Travaux restructuration installations Uzore	5 123 252.46	5 220 000.00
86	PPI SECURISATION SIPHONS	270 000.00	162 000.00
87	PPI TRAVAUX REVETEMENTS	8 530.28	
88	PPI REAMENAGEMENT BERGES	19 880.40	12 000.00
89	PPI MESURES QUALITE EAU CONTINU	757.59	
90	PPI CREATION ACCES	16 800.96	10 100.00
91	PPI ETUDE RENOUV ARTERE PONCINS	9 381.00	5 600.00
92	VANNE DE REGULATION LES MARMITTES	313 550.00	304 230.00
93	RETENUE ST PAUL PHASE ADMINISTRATIVE	27 945.00	30 000.00
	TOTAL	6 028 497.40	5 840 530.00

NOTE TARIFICATION 2023

► **Tarif de vente eau :**

► **Hausse des tarifs de 6.20%**

- **Irrigation gravitaire**

- ha souscrit gravité	299.50 €
- ha avec un minimum de mise en recouvrement	148.70 €
- l/s agricole aspersion	252.50 €
- /s pour jardin	196.80 €
- Forfait jardin	130.10 €
- Abreuvement sur gravité par prise :	129.00 €
- l/s collectif	95.20 €
- l/s industriel	3 999.30 €
- l/s industriel occasionnel	4 835.50 €
- Abonnement domestique	30.70 €

- **Associations Syndicales Autorisées**

Rappel m ³ 2022	0.04374 € / m ³
m ³ 2023	0.04645 € / m ³

► **Rabais Exceptionnel Année Sèche:** taux de 50% pour les m3 consommés au-delà de 1.10 de la moyenne

RAPPEL : L'obtention du rabais "année sèche" et "année humide" sera conditionné à l'inscription en section d'investissement du montant du rabais susceptible d'être accordé afin que les ASA puissent investir pour rénover leurs installations : transmission du budget primitif chaque année au SMIF

- **Périmètre St Cyprien Andrézieux**

Hausse des tarifs de 6.20% sur part proportionnelle et fixe

	Rappel m ³ 2022	m ³ 2023
<u>Usage agricole</u>		
Eté	0.0959 €	0.1018 €
Hiver	0.1763 €	0.1872 €
<u>Usage jardin</u>		
Eté < 350 m3	0.0959 €	0.1018 €
> 351 m3	0.2936 €	0.3118€
Majoration fourniture hivernale	0.0846 €	0.0899 €

Débit		Hectare	Fonctionnement 2023 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	840
7.2	2	3.33	1 120
10.8	3	5	1 681
14.4	4	6.67	2 242
21.6	6	10	3 362
27	7.5	12.5	4 202
32.4	9	15	5 042
43.2	12	20	5 799

La hausse de l'énergie a été ramenée à 6.20%, si on applique la hausse de 100% le m3 passerait à 0.1356 € par m3

Coût moyen d'une borne de 21.60 m3/h avec 18 000 m3 (hors redevance Agence de l'eau) :

519.44 € / ha base 2023 avec 6.20%

580.00 € / ha si hausse d'énergie à 100%

Le coût de l'irrigation HT à l'ha dépasse déjà le seuil de rentabilité estimé à 450 €/ha en exploitation laitière ou de polyculture-élevage, au-delà de ce seuil l'irrigation n'est plus viable.

- Périmètre de Montverdun

Hausse des tarifs de 6.20% sur part proportionnelle et fixe

	Rappel m ³ 2022	m ³ 2023
Usage agricole		
Eté	0.1014 €	0.1077 €
Usage Jardin		
Eté < 350 m3	0.1014 €	0.1077 €
> 351 m3	0.3017€	0.3204

Débit		Hectare	Fonctionnement 2023 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	541
7.2	2	3.33	719
10.8	3	5	1 078
14.4	4	6.67	1 429
21.6	6	10	2 141
27	7.5	12.5	2 672
32.4	9	15	3 206
43.2	12	20	4 268
54	15	25	5 335
72	20	33.33	7 107

La hausse de l'énergie a été ramenée à 6.20%, si on applique la hausse de 100% le m3 passerait à 0.1497 € par m3

Coût moyen d'une borne de 21.60 m3/h avec 18 000 m3 (hors redevance Agence de l'eau) :

408.00 € / ha base 2023 avec 6.20%

484.00 € / ha si hausse d'énergie à 100%

Le coût de l'irrigation HT à l'ha dépasserait le seuil de rentabilité estimé à 450€/ha en exploitation laitière ou de polyculture-élevage si la hausse de 100% de l'énergie était appliquée, au-delà de ce seuil l'irrigation n'est plus viable.

► Hausse de 3.55% sur les tarifs Location, droits et occupation du domaine du Canal du Forez : arrêté préfectoral du 01/10/2022

► Tarif Agence de l'Eau

Concession gravitaire :

Le tarif 2023 concerne les prélèvements de l'année 2021, la facture payée est répercutée sur tous les abonnements

	Rappel Tarif 2022	Tarif 2023
Hectare gravité	41.00 l'ha	31.00 l'ha
Minimum et l/s jardin	10.25 l'un	7.80 l'un
Forfait jardin & Abonnement Domestique	4.10 l'un	3.10 l'un
l/s agricole, aspersion, collectif	73.20 le l/s	56.00 le l/s

Périmètre de St Cyprien et Montverdun :

<u>Périmètre de St Cyprien</u>	
Redevance Agence de l'eau m3 2022	0.0232 € /m3 borne agricole et usage jardin
<i>Rappel Redevance Agence de l'eau m3 2021</i>	<i>0.0206 € /m3 borne agricole et usage jardin</i>
<u>Périmètre de Montverdun</u>	
Redevance Agence de l'eau m3 2022	0.0167 € /m3 borne agricole et usage jardin
<i>Rappel Redevance Agence de l'eau m3 2021</i>	<i>0.0167 € /m3 borne agricole et usage jardin</i>

► Secrétariat des ASA :

► Hausse de tarifs de 6.2%

ASA Adhérentes moins de 10 adhérents	1 338.00
ASA Adhérentes plus de 10 adhérents	2 044.00

► **Contribution groupement achats d'énergies 2022:**

à refacturer aux ASA ayant intégré le groupement d'achat

Part fixe : 18 € par ASA

Part variable : 0.0002 € par Kwh

► **Contribution au Guichet Unique INERIS pour 2022 :**

à refacturer aux ASA répertoriées sur le guichet unique pour le traitement des DICT selon la dépense réelle.

► **Part Exploitation des réseaux desservis par les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses et Part renouvellement des équipements des stations du Mont d'Uzore et Vignasses pour l'année 2022 :**

Les ASA desservies au titre de la saison 2022 remboursent au SMIF en 2023 les charges réelles de fonctionnement et de renouvellement, toutes les charges n'étant pas encore connues à ce jour,

► Ces tarifs seront votés ultérieurement lorsque le bilan de l'année 2022 sera complet.

► Compte-tenu de la hausse de l'énergie en 2023, il est proposé de facturer un acompte sur la consommation 2023 dans le courant de l'année 2023.

Proposition : la moitié de la part énergie 2023 calculée comme suit :

$$(Energie \text{ électrique } 2022 / m3 \text{ } 2022) \times m3 \text{ année moyenne } / 2$$

► **Fourniture d'eau exceptionnelle :**

Remplissage d'un étang pour lutter contre la jussie (plante invasive)

Desserte par la Station du Mont d'Uzore et le réseau de l'ASA DE LA PRA : volume estimé à 50 000 m3

Tarif proposé : selon le mode de calcul retenu le prix varie de 0.165 €/m3 et 0.180 €/m3 sans la redevance Agence de l'eau qui sera facturée directement par l'ASA de LA PRA.

Décisions :

- Hausse des tarifs de 6.2%
- Rabais année sèche au taux de 50 %
- Facturer un acompte sur la consommation 2023 pour les ASA desservies par les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses
- Prix desserte fourniture d'eau exceptionnelle à définir € HT /m3



Alerte : l'évolution des tarifs électricité 2023 met en danger 60 ans d'investissement public pour l'irrigation collective, l'agriculture Ligérienne et ses filières associées

A Montbrison, le 13 janvier 2023

Exposé

D'un point de vue national :

Depuis fin 2021, le prix de l'électricité augmente. Utilisateurs électro-intensifs, les ASA (Associations Syndicales Autorisées) et Syndicats Intercommunaux d'irrigation et d'assainissement voient leurs charges d'électricité croître de façon exponentielle.

La dernière mesure annoncée, l'amortisseur électricité, concerne l'achat d'électricité au-dessus de 180 €/MWh, mais il ne s'agit pas d'un seuil d'écèlement et à ce tarif les pompes des réseaux d'irrigation resteront arrêtées. La production agricole qui a été sécurisée par 60 ans d'aménagement hydraulique permettant l'acheminement de l'eau vers les champs redeviendra vulnérable aux aléas climatiques. Cela risque de renforcer la crise en portant atteinte à la sécurité alimentaire nationale.

La crise énergétique actuelle est le résultat de la concomitance conjoncturelle de plusieurs événements : la reprise économique post-covid, la guerre en Ukraine et l'indisponibilité d'une grande partie du parc de production nucléaire Français. Ces événements mettent en lumière les limites de l'organisation actuelle du marché de l'électricité et ses dérives spéculatives.

Les exploitants agricoles ne pourront pas répercuter l'augmentation des coûts de production dans leur prix de vente et c'est un pan entier de l'économie qui risque de s'effondrer. La note jointe explique cette situation spécifique.

Face à ce constat, pour maintenir la capacité de production et l'autonomie alimentaire à des prix accessibles pour les Français et les européens, **il faut agir vite.**

Il est impératif que les ASA et autres structures, collectives et individuelles, de gestion d'eau à vocation agricole qui ont un profil de consommation atypique en consommant de l'électricité en été, hors période de tension sur les réseaux puissent fonctionner à des coûts soutenables.

Pour ce faire, un bouclier tarifaire spécifique, à savoir :

Contenir, pour chaque structure collective d'irrigation (ASA et apparentés), l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh.

A l'échelle du territoire:

Le Département de la Loire dispose de conditions pédoclimatiques globalement peu favorables à l'agriculture : sols peu profonds, bénéficiant d'une faible pluviométrie (600 mm par an à Montbrison – plaine du Forez)

La surface irriguée du département représente environ 6,5 % de la surface agricole. Cette faible surface demeure néanmoins vitale, pour sécuriser la production fourragère nécessaire aux élevages et, pour permettre une diversification des cultures (maraichage, arboriculture...). Cette surface irriguée est considérée par les irrigants comme une assurance.

En zone de plaine (du Forez), l'irrigation est permise grâce à des réseaux collectifs alimentés par le canal du Forez. En zone de monts, l'irrigation s'effectue majoritairement à partir de retenues individuelles. Selon les systèmes, l'augmentation du prix de l'énergie, pourra avoir comme conséquence un arrêt de l'irrigation. Néanmoins, les charges d'amortissement en cours de réalisations individuelles et collectives devront être honorées.

De ce fait, les agriculteurs ligériens peuvent difficilement arrêter d'arroser sans mettre en péril leur exploitation et par ricochet l'ASA qui les dessert puis le Canal du Forez. La filière agroalimentaire aval qui est importante dans le Loire serait remise en cause, le paysage (bocage, étangs,...) et la biodiversité apportés par l'agriculture et l'irrigation seraient dégradés. Il faut se rappeler que jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle la plaine du Forez était pauvre et insalubre, la malaria y sévissait.

Quelques chiffres pour montrer l'impact de l'augmentation de l'énergie électrique sur les exploitations agricoles ligériennes:

L'irrigation dans la Loire représente 15 000 ha et environ 850 exploitations, 9000 ha sont irrigués à partir du Canal du Forez.

Pour ce qui est des ASA alimentées par le Canal du Forez :

Avant la crise énergétique, l'énergie électrique représentait en moyenne 20 % du budget d'une ASA, Avec l'augmentation annoncée actuellement sur l'énergie, ce pourcentage dépasserait 50 %.

Le coût HT du m³ passerait de 0,10 € en moyenne à plus de 0,25 €.

Le coût de l'irrigation HT à l'ha dépasserait presque partout le seuil de rentabilité estimé à 450€/ha en exploitation laitière ou de polyculture-élevage. Au-delà de ce seuil, l'irrigation n'est plus viable.

En dehors du périmètre du Canal du Forez, il existe 7 structures collectives (ASA, CUMA) d'irrigation collective, 3 ASL constituées d'irrigants individuels en cours d'études pour la création de réseaux collectifs et plus de 400 exploitations agricoles irrigantes à partir de forages ou de retenues collinaires (maraichers, arboriculteurs, pépiniéristes et horticulteurs, éleveurs, ... en agriculture biologique comme en agriculture conventionnelle).

La nécessité de contenir, pour chaque structure collective d'irrigation (ASA et apparentés), l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh est encore plus prégnant dans le département de la Loire.



COMMENTAIRE SUR LA NOTE D'ASA DE FRANCE

Cette note date de novembre 2022.

ASA DE FRANCE fait état d'un amortisseur tarifaire à 325 €/MWh.
Depuis la rédaction de cette note il y a eu une annonce pour un bouclier tarifaire à 180 €/MWh, cependant ce montant est encore trop haut et il ne s'agirait pas d'un écrêtement au-delà de 180 €/MWh mais d'un rabais au-delà de ce seuil.
Quoiqu'il en soit ce n'est qu'une annonce.

Fait le 11 janvier 2023

Annick ROSSIGNEUX

Directrice du SMIF

N/Ref. : AR/SB

dossier suivi par : A.ROSSIGNEUX

Email : direction@smif42.fr

Ligne directe : 0477962254

Objet : Evolution des tarifs electricité 2023/Bouclier énergétique

Alerte : l'évolution des tarifs électricité 2023 met en danger 60 ans d'investissement public pour l'irrigation collective, l'agriculture Ligérienne et ses filières associées

MONTBRISON, le 13 janvier 2023

Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Suite à notre réunion du 9 janvier dernier, nous vous adressons le diaporama présenté par le SIEL ainsi qu'un exposé sur le sujet de l'évolution des tarifs d'électricité et sa note complémentaire d'ASA de France.

En tant qu'élus de notre territoire, comprenant l'importance des réseaux collectifs et de l'irrigation pour l'agriculture locale, nous vous remercions d'intervenir pour que les ASA et l'ensemble des agriculteurs irrigants, en réseau collectif comme à partir de ressource individuelle, bénéficient d'un bouclier énergétique adapté à la situation afin de contenir l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh.

Vous remerciant par avance de votre soutien, nous restons à votre disposition pour toutes précisions et vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Députés et les Sénateurs, nos respectueuses salutations.

Le Président du SMIF,

Le Président de la Chambre d'Agriculture,



Jean-Yves BONNEFOY



Le Président,
Raymond VIAL

P.J. : - diaporama SIEL

- exposé sur l'évolution des tarifs d'électricité

- note complémentaire ASA de France + commentaire SMIF

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Immeuble Le Vanban - 2^{ème} étage - Parc des Contes du Forez, 1, rue Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

NOTE EXPLICATIVE :

L'ÉVOLUTION DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2023 MET EN DANGER 60 ANS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR L'IRRIGATION COLLECTIVE

CONSTATS : L'AMORTISSEUR ÉLECTRIQUE EST INADAPTE À L'AGRICULTURE

Depuis fin 2021, le prix de l'électricité augmente. Utilisateurs électro-intensifs, les ASA (Associations syndicales autorisées) d'irrigation et d'assainissement voient leurs charges d'électricité monter de façon exponentielle.

En 2022, l'état a décidé

- Une mesure exceptionnelle de baisse de la CSPE. Notons cependant que la baisse de 22,50 € à 0.50€/MWh de CSPE a un impact limité sur les ASA, celles-ci bénéficiant, en tant que structures électro-intensives, déjà avant la crise d'un taux de 2€/MWh.
- Une augmentation de 20TWh du volume d'ARENH.
- Une aide aux entreprises énérgo-intensives dans le cadre du plan de résilience, dont les ASA et apparentées ont été exclues.

Pour 2023, le gouvernement vient d'annoncer :

- Le maintien de la CSPE au minimum légal européen.
- Le retour à 100 TWh de l'ARENH alors même qu'avec 120 TWh, les simulations de prix étaient déjà alarmantes en termes d'écrêtement d'ARENH à venir en décembre.
- Un amortisseur tarifaire sur l'électricité pour ceux qui, du fait de l'écrêtement lié au dépassement du volume d'ARENH, se retrouveraient à devoir payer plus de 325€/MWh...

Quand bien même les ASA et Syndicats intercommunaux seraient éligibles à l'amortisseur tarifaire, à 325€/MWh les pompes de nos réseaux resteront arrêtées. La production agricole qui a été sécurisée par 60 ans d'aménagement hydraulique permettant l'acheminement de l'eau vers les champs redeviendra vulnérable aux aléas climatiques risquant de renforcer la crise en portant atteinte à la sécurité alimentaire nationale.

LA CAUSE : LES DERIVES SPECULATIVES DU MARCHÉ DE L'ARENH IMPACTENT FORTEMENT LES RESEAUX D'IRRIGATION

La crise énergétique actuelle est le résultat de la concomitance conjoncturelle de plusieurs évènements : la reprise économique post-covid, la guerre en Ukraine et l'indisponibilité d'une grande partie du parc de production nucléaire Français qui mettent en lumière les dysfonctionnements de l'organisation actuelle du marché de l'électricité et ses dérives spéculatives.

En 2010, la loi NOME a instauré la mise en place du dispositif de l'ARENH, par lequel EDF, producteur historique et gestionnaire des centrales nucléaires, doit revendre chaque année 100 TWh d'électricité nucléaire aux fournisseurs alternatifs à un prix de 42 €/MWh.

Les droits d'accès à l'ARENH sont conditionnés à la période de consommation dans l'année. Les réseaux collectifs d'irrigation bénéficient de droits ARENH conséquents dès lors qu'ils consomment l'électricité en été, hors période de tension électrique. Leurs contrats sont le plus souvent indexés sur l'ARENH et présentent des taux d'ARENH importants. Ces taux élevés rendent les contrats des réseaux collectifs d'irrigation très sensibles à l'écrêtement. En effet, chaque année, durant la première quinzaine de décembre, lorsque le volume total d'ARENH demandé dépasse les 100TWh disponibles, chaque fournisseur doit racheter sur le marché, le volume d'électricité correspondant à l'écrêtement. L'an dernier, les marchés se sont emballés post écrêtement, au moment de l'achat du volume d'électricité de remplacement. Les réseaux collectifs d'irrigation se sont retrouvés avec de très fortes augmentations du prix du kWh. Les mesures prises par le gouvernement en 2022 ont permis de moduler la hausse. En 2023, du fait du retour à 100TWh d'ARENH, et malgré les mesures annoncées, l'augmentation de prix du kWh sera encore plus importante pour les réseaux collectifs et l'écrêtement à venir risque de remettre en question leur utilisation.

La gestion actuelle des droits ARENH et l'écrêtement consécutif de leur intégration aux contrats au-delà de leur disponibilité est un piège qui se referme sur les réseaux d'irrigation depuis que les cours du marché de l'électricité explosent

Les assolements pour 2023 sont déjà largement déterminés, les exploitants agricole ne pourront pas répercuter l'augmentation des coûts de production dans leur prix de vente et c'est un pan entier de l'économie qui risque de s'effondrer..

NOTRE PROPOSITION : UN BOUCLIER TARIFAIRE SPECIFIQUE AUX CONSOMMATIONS ATYPIQUES POUR L'IRRIGATION

Face à ce constat, pour maintenir la capacité de production et l'autonomie alimentaire à des prix accessibles pour les Français et les européens, il faut agir vite.

ASA de France vous demande de faire le nécessaire pour les ASA et autres structures de gestion d'eau à vocation agricole qui ont un profil de consommation atypique en consommant de l'électricité en été , hors période de tension sur les réseaux. Aussi nous vous demandons un bouclier tarifaire spécifique, à savoir :

Contenir, pour chaque structure collective d'irrigation (ASA et apparentés), l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh.

ANNEXE

LES ASA ET STRUCTURES APPARENTEES PEUVENT ETRE AIDEES SANS TOMBER SOUS LE REGIME DES AIDES D'ETAT

La décision de la commission européenne SA 35661 (2012/n) « *contribution pour les travaux d'irrigation des consortiums de bonification des marches* » explicite cette analyse fondamentale et peut être transposée au cas des ASA :

Les associations syndicales de droit public, qu'elles soient autorisées au constitué d'office, sont régies par l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et de son décret d'application 2006-504 du 3 mai 2006 répondent à tous les critères énoncés par cette décision :

- Ce sont des organismes économiques de droit public comme les consortiums italiens.
- comme les consortiums italiens, les ASA sont chargées sur le territoire qui leur est assigné par la loi, d'accomplir des actions de contrôle et gestion d'équipements publics (elles peuvent également les créer) ;
- tous les propriétaires de biens immobiliers situés dans le périmètre de l'ASA sont obligatoirement associés, comme cela est évoqué par la commission pour les consortiums italiens. Ce critère permet à la commission d'exclure le caractère sélectif de l'aide et donc d'exclure l'aide du champ des aides d'états.
- L'utilité publique et l'intérêt général de l'activité des associations syndicales publiques sont reconnus par la loi.
- En droit français, la formule de l'établissement public est un mode de gestion du service public, ce qui semble correspondre à la notion de « *sous-traitance des services de l'État* » évoquée par la commission dans sa décision sur les consortiums italiens.

ASA DE FRANCE C'EST :

1149 ASA et syndicats, et plus de :

- 35 000 exploitations agricoles,
- 2.4 millions d'hectares
- 390 GWh consommés annuellement
- 30 millions d'€ d'électricité en 2020,
- dans 42 départements.



territoire
d'énergie

LOIRE - SIEL




GROUPEMENT ACHAT D'ENERGIE

SIEL-TE - SMIF

Le 9 janvier 2023 à 9h15 (locaux Département 42 - Montbrison)

Pierre SIMONE - 1^{er} VP du SIEL-TE en charge de la Transition Energétique
Patrick MOUNIER - Responsable du service Transition Energétique
Philippe ROLLAND - Responsable du pôle SATEN en charge du Groupement Achat Energie



Groupement d'achat d'énergies

ADHERENTS AU GROUPEMENT D'ACHATS

Adhérents	2018-2021	2022-2024	2023-2024
Electricité	300	331	343
Gaz	104	111	133
Bois		21	23
TOTAL	308	335	350



Groupement d'achat d'énergies

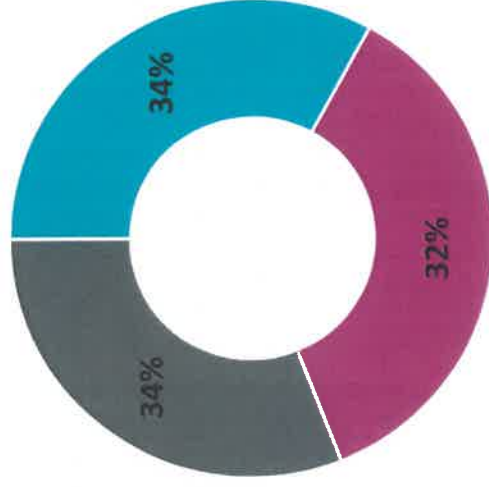
Volume et Nombre Points de Comptage

Lot	Energie	Segmentation	Marchés 2021		Marchés 2022		TOTAUX	
			Nombre de sites	GWh consommé annuel	Nombre de sites	GWh consommé annuel	Total Sites	Total GWh
1		C5 éclairage public	5406	44.4 GWh	154	0.95 GWh	5560	45.35
2		C5 Bâtiment	4828	43.5 GWh	533	4.3 GWh	5361	47.8
3		C4	480	35.3 GWh	88	8 GWh	568	43.3
4	Electricité	C3 - C2	51	16.12 GWh	13	3.7 GWh	64	19.82
5		C4 - C3 - C2 avec de l'énergie réservé	25	7 GWh			25	7
6	Gaz Naturel	T1 - T2 - T3 - T4 - Tige cuisine et branchement de courte durée	1068	94 GWh	196	20.2 GWh	1264	114 GWh

Marché électricité

Zoom sur le prix de l'électricité Avant Crise / Après Crise

Couvre les coûts engendrés par la production, le transport, la distribution, la commercialisation et les taxes

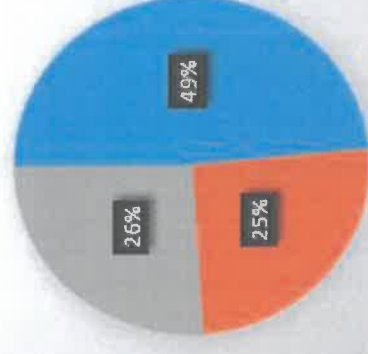


■ fourniture (abonnement, consommation, capacité)

■ taxes (CSPE, TCFE, CTA, TVA)

■ acheminement (TURPE)

Répartitions Factures Electricité 2022 - GAE SIEL-TE



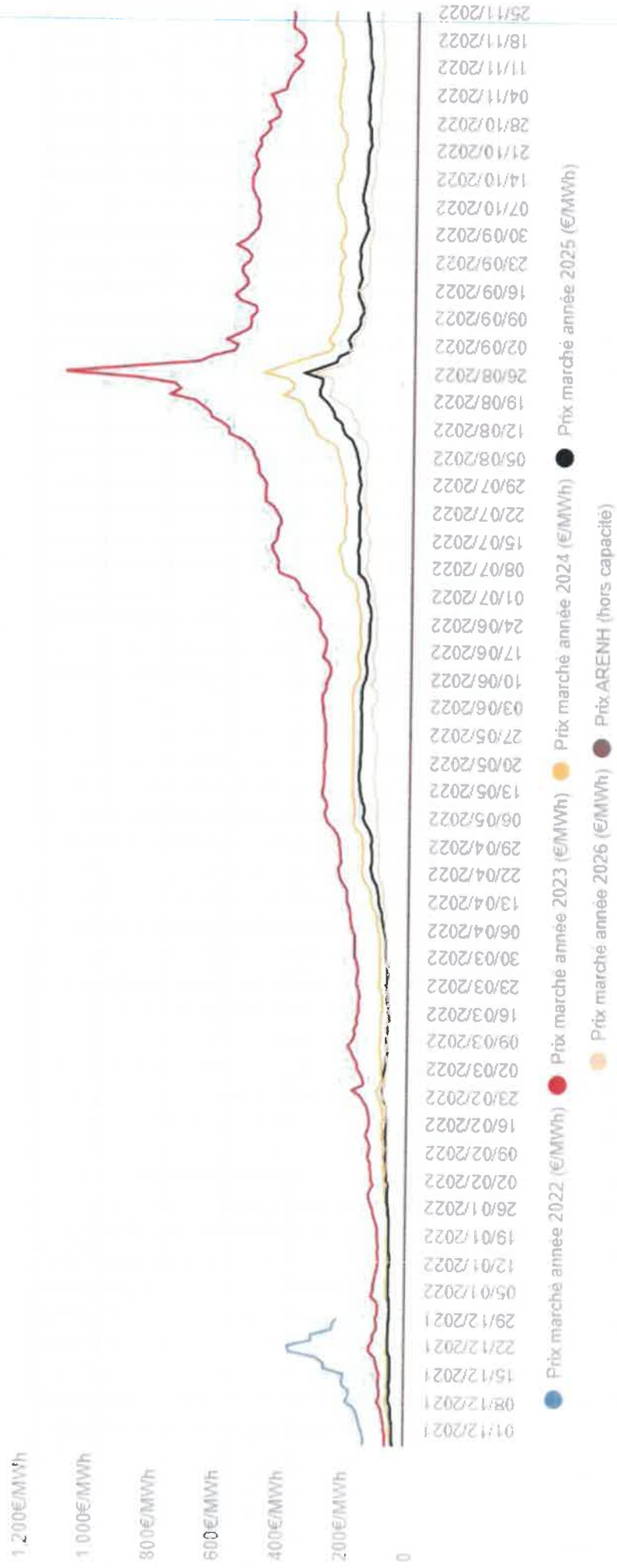
■ FOURNITURE (abo + conso)

■ TURPE

■ TAXES

Les fournisseurs paient tous la même part sur l'acheminement et les taxes.

Évolution des prix de l'électricité ces 12 derniers mois

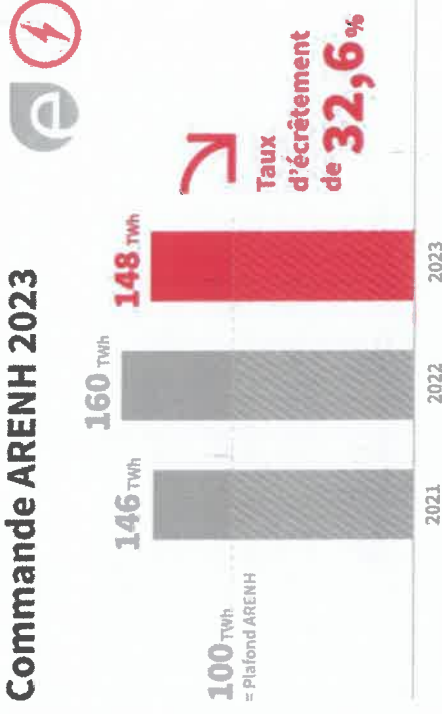


Marchés type ARENH jusqu'au 31/12/2024 :

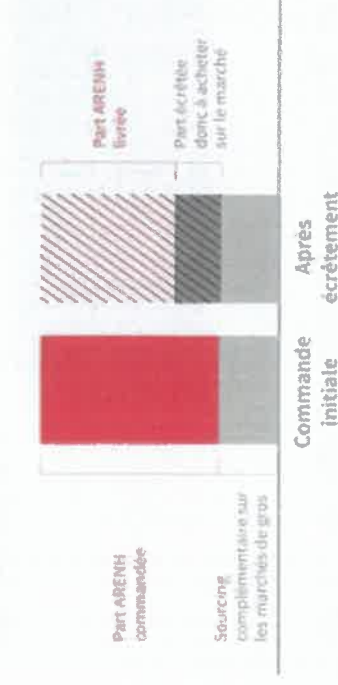
Mécanisme ARENH : EDF a obligation de vendre aux fournisseurs jusqu'à 100 TWh /an d'énergie nucléaire.



Commande ARENH 2023



Principe de l'écêtement



Mécanisme ARENH : (en attente décret)

Pour 2023 : Volume de 100 TWh à 42€/MWH

Principe :

- Les fournisseurs font la demande à la CRE avant le 31/10 de chaque année N-1, puis publication de la CRE fin novembre sur taux écêtement appliqué.
- Suite à cet écêtement, il est donc nécessaire d'acheter chaque année un volume complémentaire en décembre de l'année N-1

Bouclier tarifaire pour 2023

TICFE réduite, prorogation de la réduction jusqu'au 31 janvier 2024

	Jusqu'au 31/01/2022	A partir du 01/02/2022 pour 12 mois
C5	25,8391 € HTVA / MWh	1 € HTVA / MWh
C4	23,6097 € HTVA / MWh	0,5 € HTVA / MWh
C3/C2	22,5 € HTVA / MWh	0,5 € HTVA / MWh

Bouclier tarifaire pour 2023



Amortisseur électrique en 2023

En attente : décret et
Loi Finances 2023

Sous réserve de confirmation par voie réglementaire :

Montant de l'aide :

- L'Etat compense l'écart entre le prix de l'électricité hors acheminement et hors taxes, et 180 €/MWh
 - Sur 50 % des volumes d'électricité consommés
- Dans la limite d'une aide de 160 €/MWh maximum sur l'ensemble de la consommation



Montant d'aide = 50 % x Q x (P - 180 €/MWh)

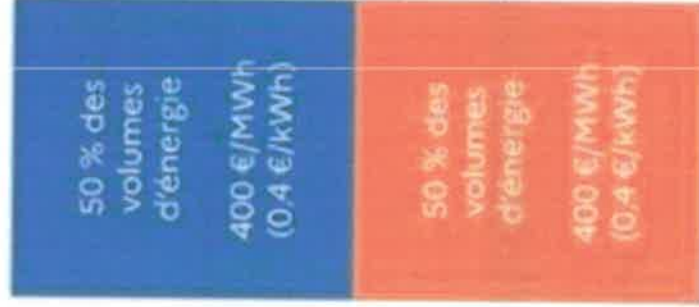
- Q : volume d'électricité consommée
- P : prix de l'électricité payé, hors acheminement et hors taxes
- Au-delà d'un prix P de 500 €/MWh, l'aide atteint son maximum de 160 € d'aide par MWh



Bouclier tarifaire pour 2023

Cas type 1

Prix de l'énergie annuel moyen, hors Turpe et hors taxe, avant Amortisseur
400 €/MWh (0,4 €/kWh)



L'amortisseur fait passer le prix moyen annuel de l'énergie sur 50 % des volumes à un prix de **180 €/MWh (0,18€/kWh)**.

Prix de l'énergie annuel moyen, hors Turpe et hors taxe, après Amortisseur
290€/MWh (0,29 €/kWh)

Amortisseur :
~ -110€/MWh (0,11 €/MWh)



Sur 50 % des volumes, le prix baisse 220 €/MWh (0,22 €/kWh).

Sur tout le volume consommé, la baisse du coût moyen de l'énergie est donc de 50 % de 220 €/MWh (0,22 €/kWh), soit 110 €/MWh (0,11 €/kWh).

MARCHE ELECTRICITE

DÉTAILS PAR LOTS : Prix définitif 2023 connu le 15/01/2023

Une décomposition du bordereau calquée sur le TURPE en vigueur et avec hypothèses suivantes :
Taux écrêtement : 32.57%, et prix électricité complémentaire à 470 €/MWh.

Lot 2 : C5 Bâtiment (contrat C5 SMIF uniquement)

Abonnement (en €/kVA)	Conso HPSH HPSB (en €/MWh) 2022	Conso HCSH HCSB (en €/MWh) 2022	Conso HPSH HPSB (en €/MWh) 2023	Conso HCSH HCSB (en €/MWh) 2023
7	84.11 (95.30)	/	138.10	/
7	90.31	67.58	150.93	128.20



Écart Marché actuel Sur facture en TTC	Écart avec TRV 2022 VS GAE2022
+ 39 %	- 8% sur TTC

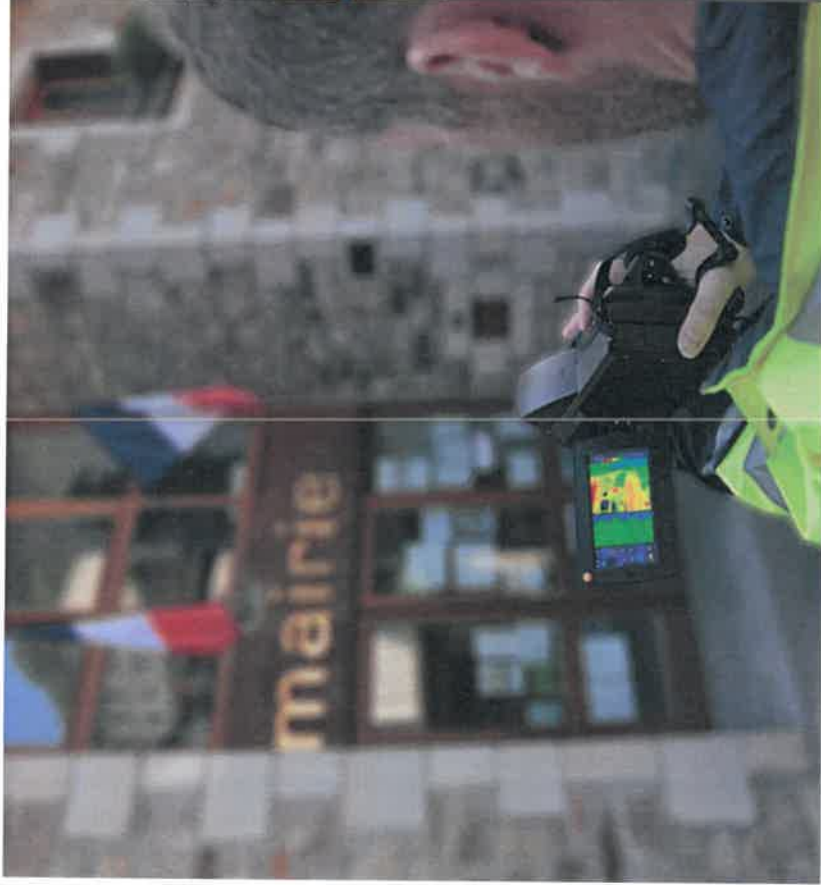
Lot 5 : C4 C3 C2 (énergie réservée) : prix fourniture / (prix 2022) / prix avec amortisseur

Type	Pointe	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB
C2	105.06 (113.06)	89.42 (95.30)	63.34 (67.25)	252.04 (87.21) 216.02	317.23 (85.02) 248.61
C3	115.97 (124.33)	96.56 (102.16)	64.52 (68.05)	187.14 (84.23) 183.57	305.18 (82.39) 242.59
C4	-	85.35 (91.75)	59.14 (65.20)	241.70 (82.58) 210.89	309.01 (84.01) 244.51

Écart 2023/2022 Sur facture en €/TTC Sans amortisseur	Écart 2023/2022 Avec amortisseur
+ 131%	+ 100%

+ 149%	+ 112%
--------	--------





MERCI DE VOTRE ATTENTION

contact@smif42.fr

De: DDT 42/SEE (Service Eau Environnement) emis par COMMERE Sylvie - DDT 42/SEE/MTEAJA <ddt-sef@loire.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 11 janvier 2023 10:46
Cc: LLEXA Gautier - DDT 42/SEE; COULAND Benjamin - DDT 42/SEE/PPE/TSER; OUDIN Claire-Lise (Cheffe de service) - DDT 42/SEE; DDT42 directeur
Objet: Mise en consultation projet d'ACS
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

A l'attention des membres du Comité ressource en eau

Mesdames, Messieurs,

Lors du comité départemental de l'eau du 16 décembre dernier, les résultats du retour d'expérience sécheresse vous ont été présentés. Parmi eux figurent les grands principes qui régissent le projet d'arrêté cadre sécheresse, dont la mise en consultation vous a été annoncée pour ce début d'année.

Ainsi, je vous informe que cette consultation est ouverte à partir du jeudi 12 janvier 2023 et qu'elle durera jusqu'au mercredi 1er février inclus, soit une durée de 21 jours calendaires.

L'arrêté cadre est disponible au lien suivant. Il est accompagné d'une note de présentation et d'un résumé non technique:

<https://www.loire.gouv.fr/arrete-cadre-secheresse-a9178.html>

Vous pouvez, pendant cette période, envoyer vos observations par courriel à l'adresse : ddt-arrete-cadre-secheresse@loire.gouv.fr

ou par voie postale à la DDT de la Loire, le cachet de la poste faisant foi :
DDT de la Loire, Service Eau et Environnement
2 avenue Grüner, CS 90509, 42007 Saint-Étienne Cedex 1

Le projet de décision d'arrêté-cadre sécheresse, la note de présentation ainsi qu'un résumé non technique sont disponibles durant cette période sur support papier à la DDT de la Loire pendant les horaires habituels d'ouverture.


**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sylvie COMMERE
Direction Départementale des Territoires
Service Eau Environnement
Assistante du service eau et Environnement
Tél. : 04 77 43 80 52
courriel : sylvie.commere@loire.gouv.fr
Site internet : www.loire.gouv.fr

S.M.I.F. – BP 181 – 42604 MONTBRISON CEDEX

Liste des marchés conclus en 2022

Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire	Montant du Marché HT en €	Dématérialisation sur AWS marchespublics.loire.fr
MARCHE DE TRAVAUX – WX					
Travaux annexes sur Retenue Uzore	21/10/2022	SARL GOURBIERE-GACHET TP 14, rue des roseaux verts 42600 MONTBRISON	42600	188 938 €	T-PA-43055
Travaux de restructuration des installations Uzore – Appel d'offres ouvert Lot 1 – Canalisations N° 2022000001	12.12.2022	SADE CGTH 2855, route du Haut Beaujolais 42840 MONTAGNY	42840	514 215.55 €	T-PF-43159
	12.12.2022	GROUPEMENT ENTREPRISES SAUR SAS 42210 MONTROND LES BAINS CEGELEC 42350 LA TALAUDIÈRE ACEA SARL 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	42210 42350 42500	1 646 803.01 € 499 484.00 € <u>66 350.00 €</u> 2 212 637.91 €	
Lot 2 – Génie Civil	12.12.2022	GROUPEMENT ENTREPRISES BRUNEL SAS 42600 SAVIGNEUX FRANKI FONDATION SAS Agence de CHAPONOST 69630 SADE SGTH SA Agence de MONTAGNY 42840	42600 69630 42840	1 357 210.00 € 43 830.00 € 948 960.00 € <u>2 350 000.00 €</u>	

PECHE ELECTRIQUE RETENUE UZORE	29/11/2022	FEDERATION DE PECHE 6, allée de l'Europe 42480 LA FOUILLOUSE	42480	2500 €	
DEMOLITION CABANE A BATEAUX à St-Just-St-Rambert (Désamiantage)	29/03/2022	SRE 1617, route d' Arpheuil 42600 VERRIERES EN FOREZ	42600	4600 €	
MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES – FCS					
Nettoyage et entretien des locaux du SMIF	Contrat entretien Durée : 1 an Du 16.02.2023 au 16.02.2024	FOREZ NETTOYAGE ZAC des Granges 42600 MONTBRISON	42600	526 €/mois	
MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – PI					
HYDROLOGUE_Retenue Uzore	1/07/2022	Philippe DEROSIER Hydrogéologue 95, chemin du Vallon 42110 VALEILLE	42110	1095.30 €	
Mission CSPS Restructuration Uzore	8/7/2022	SAS ANDRE DAUPHY 2, allée Nicols Copernic 42400 ST CHAMOND	42400	3450 €	
Maîtrise d'œuvre Pose Vanne clapet aux Marmites	12/07/2022	VDI VINCENT DESVIGNES INGENIERIE SARL Le Polygone 46, rue de la télématique 42000 SAINT-ETIENNE	42000	15 300 € 3000 €	
Analyses des offres					
RESTRUCTURATION UZORE Conseils Juridiques	01/09/2022 07/12/2022	Cabinet d'Avocats Philippe PETIT 2, rue de la République 42000 SAINT-ETIENNE	42000	1280 € 960 €	

Suivi ECOLOGUE_ Restructuration Uzore	16/12/2022	Sylvain VIGANT Bureau d'études indépendant Assistance à Maîtrise d'ouvrage/Expert Faune flore Environnement Sylvain.vigant@wanadoo.fr 0783103921		3250 €	
Retenue ST-PAUL D'UZORE Expertise Naturaliste	8/11/2022	CESAME SARL ZA du parc 42940 FRAISSES	42940	2055 €	
MARCHE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - ACBDC					
Travaux de Curage de Contre-Fossés et de Terrassement (N°2022ACBDC00001)	21.10.2022	SAUR AGENCE LOIRE ZA LES BERGERES 165, rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS	42210	Mini 10 000 € Maxi 85 000 €	T-PA-42114
Grosses Réparations Urgentes (N°2022ACBDC00002)	14.10.2022 Notifié le 3.1.2023	SAUR AGENCE LOIRE ZA LES BERGERES 165, rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS	42210	44 500 €	T-PA-43551

